

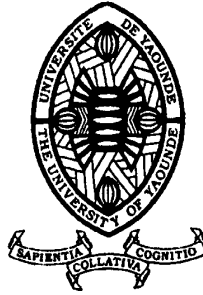
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix – Travail – Patrie*

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
ECOLE NORMALE SUPERIEURE  
DEPARTEMENT DE DEPARTEMENT DES  
SCIENCES DE L'EDUCATION

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROUN

*Peace – Work – Fatherland*

\*\*\*\*\*

UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
HIGHER TEACHER TRAINING COLLEGE  
DEPARTMENT OF DEPARTEMENT OF  
SCIENCES OF EDUCATION

\*\*\*\*\*

## **SENTIMENT D'AUTO EFFICACITÉ DU CONSEILLER D'ORIENTATION ET SA PARTICIPATION DANS LA PRISE EN CHARGE DE ELEVES INDISCIPLINES**

Mémoire rédigé et présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Conseiller  
d'Orientation(DIPCO)

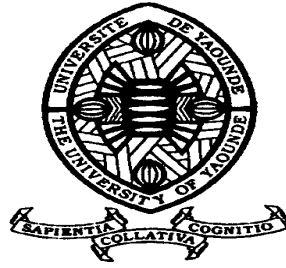
Par :

**NGO MABONG Emilienne Cendrine**  
**Maîtrise en Droit Privé Fondamental**

Sous la direction  
**BOMDA Joseph**

**Année Académique**  
**2015-2016**





## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire de Yaoundé I. Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [biblio.centrale.uyi@gmail.com](mailto:biblio.centrale.uyi@gmail.com)

## WARNING

This document is the fruit of an intense hard work defended and accepted before a jury and made available to the entire University of Yaounde I community. All intellectual property rights are reserved to the author. This implies proper citation and referencing when using this document.

On the other hand, any unlawful act, plagiarism, unauthorized duplication will lead to Penal pursuits.

Contact: [biblio.centrale.uyi@gmail.com](mailto:biblio.centrale.uyi@gmail.com)

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>i</b>
<b>DEDICACE</b> .....	<b>iv</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>v</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>vi</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>vii</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>viii</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>ix</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE</b> .....	<b>6</b>
1.1 CONSTAT .....	7
1.2 POSITIONNEMENT ET FORMULATION DU PROBLÈME DE RECHERCHE .....	10
1.3 JUSTIFICATION DE ÉTUDE .....	13
1.4 QUESTION DE RECHERCHE.....	14
1.5 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE .....	14
1.5.1 OBJECTIF GENERAL .....	14
1.5.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	14
1.6 DÉLIMITATION DE L'ÉTUDE.....	15
1.7 INTÉRÊT DE L'ÉTUDE.....	15
1.7.1 INTÉRÊT SOCIAL .....	15
1.7.2 INTÉRÊT POUR L'ORIENTATION .....	15
1.7.3 INTÉRÊT PROFESSIONNEL.....	16
<b>CHAPITRE 2 : INSERTION THÉORIQUE DU SUJET</b> .....	<b>17</b>
2.1 APPROCHE NOTIONNELLE .....	19
2.1.1 Sentiment d'auto-efficacité .....	19
2.1.2. Conseiller d'orientation.....	19
2.1.2.1. Conseiller.....	19
2.1.2.2. Orientation.....	20
2.1.3.Prise en charge.....	21
2.1.4.Élèves Indisciplinés .....	21

2.2 REVUE DE LA LITTÉRATURE .....	22
2.2.1 Le conseiller d'orientation et la gestion de l'indiscipline : outils et méthodes (sessions de formation, entretien d'aide, counselling, etc.) .....	22
2.2.2 La discipline et la sanction en milieu scolaire.....	25
2.2.2.1- Catégories d'actes d'indiscipline dans les établissements scolaires.....	25
2.2.2.2- Les instances d'encadrement disciplinaire et de sanctions à l'école .....	26
2.2.2.3- Problématique de la sanction disciplinaire : divergences et désaccords autour de sa pertinence .....	27
2.2.3 QUELQUES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DÉVIANCE .....	29
2.2.3.1 La déviance comme une anomalie génétique .....	30
2.2.3.2 Les théories individualistes de la déviance : la déviance, comme échec de la socialisation primaire.....	31
2.2.3.3 Les théories holistes de la déviance : l'influence des facteurs sociaux sur les actions individuelles. ....	31
2.2.3.4 Les théories psychologiques de la déviance : la déviance comme expression de la précarité psychique .....	32
2.3 THÉORIES EXPLICATIVES DU SUJET .....	33
2.3.1 Historique du concept de soi .....	33
2.3.2 La théorie sociocognitive .....	34
2.3.3 Agentivité humaine.....	34
2.3.4 Sentiment d'auto-efficacité .....	35
2.3.4.1 Les origines historiques.....	35
2.3.4.2 Les sources du sentiment d'auto-efficacité .....	36
2.3.4.3 Processus par lesquels le sentiment d'auto-efficacité affecte le fonctionnement humain .....	38
2.4. PRÉCISION DE LA QUESTION DE RECHERCHE ET FORMULATION DES HYPOTHÈSES .....	41
<b>DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	<b>45</b>
<b>CHAPITRE 3 : PRÉPARATION ET ORGANISATION DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>47</b>
3.1. TYPE DE RECHERCHE.....	48
3.2. MILIEU ET POPULATION D'ENQUÊTE .....	48
3.3. PROCÉDÉS D'ÉCHANTILLONNAGE.....	48
3.4. PRÉ-ENQUÊTE .....	49

3.5. TECHNIQUE ET INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNÉES .....	49
3.6. TRAITEMENT DES DONNÉES : L'ANALYSE DU CONTENU .....	49
3.7. INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNÉES .....	52
<b>TROISIÈME PARTIE: : CADRE OPÉRATOIRE .....</b>	<b>55</b>
<b>CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS .....</b>	<b>57</b>
4.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ENQUÊTÉE .....	58
4.2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	59
4.2.1. Expériences de maîtrise et prise en charge des cas d'indiscipline .....	62
4.2.1.1. Possibilité de prendre en charge les élèves indisciplinés .....	62
4.2.1.2. Pertinence de la méthodologie utilisée par le conseiller d'orientation .....	63
4.2.1.3. Utilisation de ces expériences pour résoudre les cas qui se présentent .....	64
4.2.2. Expériences vicariantes et prise en charge des cas d'indiscipline.....	65
4.2.2.1. Possibilité de prendre en charge les élèves indisciplinés pas les conseillers d'orientation plus expérimentés .....	65
4.2.2.2. Pertinence de la méthodologie utilisée par le conseiller d'orientation .....	66
<b>CHAPITRE 5 : INTERPRÉTATION, DISCUSSION DES RÉSULTATS ET IMPLICATIONS THÉORIQUES PROFESSIONNELLES .....</b>	<b>69</b>
5.1. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS .....	71
5.1.1- Interprétation de l'hypothèse de recherche n°1 .....	71
5.1.2. Interprétation de l'hypothèse de recherche n°2 .....	72
5.1.3. Prescriptions par rapport aux types d'expériences .....	73
5.2. IMPLICATIONS PROFESSIONNELLES ET SUGGESTIONS.....	73
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>75</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>78</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>82</b>

A

*mes parents monsieur et madame DONG A BECKA Bernard*

&

*à ma fille NGO NKOU Marie Claire Fidélis*



## REMERCIEMENTS

J'adresse du fond de toute ma gratitude et ma reconnaissance aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont cru en moi lors de la rédaction de ce mémoire. Je pense :

- À mon encadreur, le Docteur BOMDA Joseph qui a accepté de me diriger, pour sa disponibilité, la rigueur dans le travail, la patience et surtout les nombreux conseils et encouragements qui nous ont permis de mener à bien ce travail ;
- À mon superviseur, le Docteur NKECK Bidias pour la bienveillance, la tolérance et son apport pour la bonne marche de ce travail ;
- Au chef du département des sciences de l'éducation de l'école normale supérieure, le professeur Pierre FONKOUA, ainsi qu'à tous les enseignants dudit département, pour le savoir qu'ils nous ont transmis ;
- À ma défunte tante Maitre NAHDamaris pour tout le soutien et les multiples conseils,
- À tous mes Pères pallottins de la paroisse Saint Vincent Pallotti de Nlongkak et Frères à l'instar des Pères Aloyse ESSONO, Armand NGONO, ATANGANA Guy Sylvain, YONTA Maurice, Benoit Magloire ATEMENGUE, ABANG ABAH Fidelis, Albert FOUA, NDJENGUE Odi Claude, frères Clément, Joël, Diacres Désiré et Etienne EBASSA pour leur bonté, leur accompagnement spirituel à mon endroit ;
- À madame NOUMI Flora pour sa bonté, sa gentillesse, sa disponibilité et sa générosité à mon endroit ;
- À tous les lecteurs de la paroisse Saint Vincent Pallotti de Nlongkak ;
- À ma grand-mère NGO MABONG Emilienne pour son hospitalité ;
- Aux couples : AMOUGOU BELINGA, MOUKO à DONG et KENMOGNE Anastasie ;
- À madame MEFOUMA Justine pour tous les bienfaits reçus de toute nature, pour sa bonté et tout le soutien ;
- À JIMNADE Herman, pour le soutien ;
- À toute ma famille, oncles, tantes, frères et sœurs, mes amies et connaissances qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réalisation de ce travail.



## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CO	: Conseiller d'Orientation
DIPCO	: Diplôme de Conseiller d'orientation
ENS	: École Normale Supérieure
MEN	: Ministère de l'Éducation Nationale
OC	: Orientation Conseil
OCDE	: Organisation de la Coopération et de Développement Economiques
OP	: Orientation Professionnelle





**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Tableau synoptique. ....	44
Tableau 2: Légende des codes de transcription.....	51
Tableau 3 : Grille de lecture.....	60

## RÉSUMÉ

L'étude que nous avons menée porte sur le « *sentiment d'auto efficacité du conseiller d'orientation et sa participation dans la prise en charge des élèves indisciplinés* ». Nous sommes partis du constat selon lequel de plus en plus dans les établissements, nous assistons à la montée en puissance des cas d'indiscipline marqués par des violences parfois moins graves et graves. C'est fort de ce constat que nous avons formulé la question de recherche suivante : « le sentiment d'auto-efficacité du conseiller d'orientation et sa participation lui permettent-ils une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ? » Ceci dit, l'objectif général de cette recherche est de déterminer la capacité des conseillers d'orientation à prendre en charge de manière efficace les élèves indisciplinés dans les établissements scolaires. De manière spécifique, il s'agit de déterminer si les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation lui permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés dans les établissements scolaires d'une part, et si les expériences vicariantes du conseiller d'orientation lui permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés d'autre part. Comme réponse provisoire à cette question, nous avons émis l'hypothèse générale selon laquelle « l'auto-efficacité perçue du conseiller d'orientation permet une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ». Un certain nombre d'indicateurs nous ont permis d'opérationnaliser cette hypothèse générale en deux variables dépendantes et indépendantes formulées comme suit :

- **HR 1** : les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés.
- **HR 2** : les expériences vicariantes du conseiller d'orientation permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons mené une enquête auprès de certains conseillers d'orientation du lycée de Mballa II, du lycée bilingue de Nkol-Eton et du lycée de Nkoabang NkolAfamba. L'outil de collecte des données était le protocole d'entretien. Comme résultat nous pouvons dire que les conseillers d'orientation n'ont pas la possibilité de prendre en charge certains comportements d'indiscipline comme : les cas de violence à mains armées (couteau, marchette, arme à feu etc..., les cas de lesbianisme, pédophilie, les drogues, le tabagisme etc...). Nous ne pouvons conclure ce travail sans émettre des suggestions. Nous pouvons dire que les acteurs du système éducatif devraient créer une plate-forme des conseillers d'orientation leur permettant de se rencontrer tout le temps afin d'échanger sur tout ce qui traite de l'éducation de l'élève. Que la formation des conseillers d'orientation soit plus approfondie et leur point de vue pris en compte lors des conseils de discipline.

## ABSTRACT

The research we carried was based on the feeling of auto-efficiency as perceived by the guiding counselor on the efficient acceptance of undisciplined pupils. We went from the report according to which, more and more, in schools, we witness the rise of cases of indiscipline marked by less or more serious violence. It is according to this report that we have formulated the following question: *“Does auto-efficiency perceived by the guiding counselor permits an acceptance of undisciplined pupils?”* The objectives of this research can be divided in general objective and specific objectives. The general objective of this study is to determine the capacity of the guiding counselor to train efficiently undisciplined pupils in schools. In other terms, it is about determining if auto-efficiency as seen by the guiding counselor can enable him to train undisciplined pupils. The specific objectives are about determining:

- If the experiences of control of the guiding counselor can enable him to train undisciplined pupils in schools;
- If the vicariantes experiences can allow an efficient training of undisciplined pupils in the schools.

As a temporary answer to this problem, we have suggested the general hypothesis according to which **“the auto-efficiency as perceived by the guiding counselor can provide an efficient training of undisciplined pupils”**. A certain number of informations have enabled us to put in practice this general hypothesis in to dependent and independent variant formulated as follows:

- HR1: The experiences of control of the guiding counselor can enable him to train undisciplined pupils in schools
- HR2: The vicariantes experiences can allow an efficient training of undisciplined pupils in the schools

To verify these hypothesis, we have carried a survey towards guiding counselors from Lycée de Mballa II, Lycée bilingue de Nkol-Eton, Lycée de Nkoabang Nkol-Afamba. The tool for the collection of data is the protocol of interview. Following the results obtained, we can state that guiding counselors do not have the possibility to take charge of certain behaviors of indiscipline such as serious violence (cutlass, machete, guns), homosexuality, drug consumption, tobacco... We cannot end this work without making suggestions. That way, guiding counselors should have a platform enabling them to meet each other regularly and share experiences on the education of pupils in order to prevent them from going astray. Guiding counselors should also go through a more thorough training. Finally, we suggest that their point of view should be taken in account during discipline councils.



**INTRODUCTION GÉNÉRALE**

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dès le lendemain des indépendances, l'éducation a été retenue comme ayant une grande base pour le développement des pays africains. Les états généraux de l'éducation de 1995, l'État camerounais décide de donner une nouvelle orientation à l'éducation des jeunes citoyens. Celle-ci vient compléter, actualiser, modifier et adopter les orientations existantes en fonction des nouvelles exigences de la société camerounaise.

Dorénavant, la mission essentielle de la nouvelle école camerounaise est, comme le dit Ntebe Bomba (2008 :6) « la formation intégrale du citoyen sur les plans individuel, collectif et communautaire, moral intellectuel, politique et civique ». Cette formation intégrale de l'enfant est une œuvre collective où chaque membre de l'équipe éducative intervient en fonction de ses compétences.

La circulaire n°08/B1/1464/MINEDUC/CAB du 19 Février 2001 stipule que : « le conseiller d'orientation est membre à part entière de la communauté éducative » et, en tant que tel, « il joue un rôle spécifique quant à l'information sur les études et leurs débouchés professionnels à l'orientation, au conseil, à l'adaptation réciproque élève / école, ainsi qu'à la préparation à la vie professionnelle ou à celle d'adulte tout court ».

De nos jours, nous assistons de plus en plus à des cas d'indiscipline avérés dans les établissements scolaire ayant en leur enceinte des conseillers d'orientation jouant le rôle de conseil. Le sentiment d'autre efficacité lui permet d'évaluer ses performances en matière de prise en charge de ces différents cas d'indisciplines.

Pour mener à bien cette étude, nous développons notre travail en trois parties à savoir :

- La première partie intitulé cadre théorique composée de deux chapitres à savoir la problématique de l'étude et l'insertion théorique du sujet et la revue de la littérature.
- La deuxième partie intitulée cadre méthodique composé d'un seul chapitre intitulé préparation et organisation de l'enquête.
- La troisième partie intitulée cadre opératoire aura deux chapitre à savoir le chapitre quatre présentation et analyse des résultats et le chapitre cinq, interprétation, discussion des résultats et recommandations.

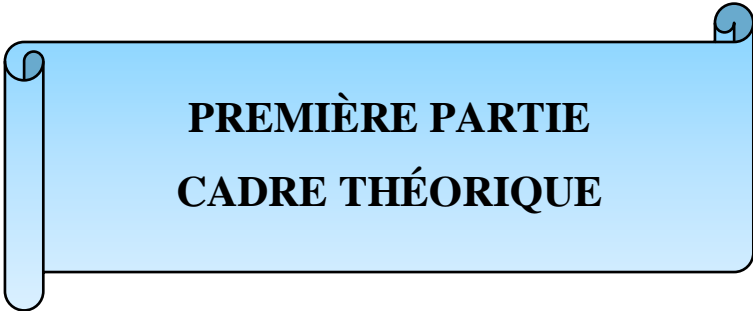
Pour le faire, nous utiliserons une recherche qualitative de type évaluative dont le guide d'entretien est le principal outil de collecte des données. A ce titre, elle a un caractère d'étude préliminaire ouvrant des perspectives pour des recherches ultérieures, plus fournies et plus détaillées.

La réalisation de notre mémoire s'articule autour de trois axes : la première porte sur le cadre théorique, la deuxième sur le cadre méthodologique et la troisième sur le cadre opératoire.

Le cadre théorique comporte deux chapitres : le premier chapitre s'attarde sur la formulation du problème et le deuxième chapitre sur l'insertion théorique du sujet.

Le cadre méthodologique est axé sur un seul chapitre titré méthodologie de l'étude.

Le cadre opératoire possède deux chapitres : le quatrième chapitre se consacre à la présentation et analyse des résultats tandis que le cinquième chapitre est dédié à l'interprétation des résultats et les implications professionnelles.



**PREMIÈRE PARTIE**  
**CADRE THÉORIQUE**

La première partie de notre travail pose les bases de notre recherche relative au sentiment d'auto efficacité du conseiller d'orientation et prise en charge des élèves indisciplinés. Il s'agira dans cette partie, de présenter dans le chapitre premier la problématique de l'étude et dans le second d'explicitier l'insertion théorique du sujet.





## **CHAPITRE 1**

### **LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE**

La problématique d'une étude est l'ensemble construit autour d'une question principale et des signes d'analyse qui permettent de traiter le sujet choisi. Selon Beaud (1994), c'est l'ensemble construit, autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet choisi. C'est aussi selon Quivy et Van Campenhoudt (1985, p.203) «*l'approche ou la perspective théorique qu'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question de départ*». Elle comporte plusieurs articulations, à savoir:

- Le constat
- Le problème de recherche

### 1.1 CONSTAT

Au Cameroun, l'observation de la «*scène officielle* » des établissements scolaires en milieu urbain, montre une multiplicité de comportements en marge de l'enseignement qui se développent dans les coulisses des activités essentielles pour la vie d'un établissement : il est devenu presque un fait banal d'observer des actes de «*résistances* » ouvertes ou voilées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions scolaires ; comportements résistants qui se manifestent sous de multiples facettes : flânerie des élèves dans les bars pendant les heures de cours, décrochage, jeux de hasard, corruption, falsifications des carnets de notes, conflits internes, incompétence ou insuffisance managériale, trafic d'influence, tactiques de survie individuelles, en y ajoutant la déviance vestimentaire, les agressions physiques, la consommation de la drogue, le harcèlement sexuel, le viol, la prostitution, le monnayage officieux des inscriptions dans les établissements et, que dire, de la tricherie qui devient endémique dans le système éducatif camerounais. Ce constat montre bien comment les jeunes scolaires résistent à la prééminence du travail intellectuel, des valeurs morales de la société, que l'école tente de leur faire intérioriser et, de ce fait, refusent de «*payer* » l'accès à la connaissance et au succès scolaire, par une résistance passive aux normes instituées. À ce sujet, Paul Eboa, chroniqueur à *Cameroun Tribune* écrit dans son blog personnel (2015):

«*Le dérapage survenu au lycée de Nkoabang, une banlieue de Yaoundé, n'honore pas notre système éducatif. De nombreux parents ont eu le souffle coupé en apprenant que le simple contrôle du cahier médical et de discipline des élèves a suscité une bousculade qui a provoqué 73 blessés, des scènes de vandalisme ainsi que la descente sur le terrain de quelques membres du gouvernement et des*

*autorités administratives ainsi que la mobilisation des forces de maintien de l'ordre.»*

La lecture de ce tableau lugubre éveille certainement la curiosité des uns et des autres puisque l'on est en droit de se demander s'il s'agit bien d'un établissement scolaire ou d'un marché transformé en champ de bataille, au point de susciter l'intervention des forces de l'ordre. Pourtant comme le note si bien notre chroniqueur dans la suite de sa chronique :

*« Ce nouvel incident malheureux participe certainement du climat d'indiscipline notoire que les brebis galeuses tendent à installer dans notre système éducatif et d'une atmosphère délétère fortement marquée par la dépravation des mœurs. »*

Dans le même sillage, le 18 mars 2014, six élèves, cinq garçons et une fille, de 3<sup>ème</sup>, âgés de 13 à 16 ans ont été exclus du lycée classique de Bafoussam dans l'ouest du Cameroun. A l'origine de cette exclusion, selon la version donnée par le proviseur de ce lycée, une affaire de mœurs qui n'a pas fini de défrayer la chronique dans la région. Ce jour-là, les cinq garçons organisent un « charter » pour abuser de sept de leurs camarades de sexe féminin. Pour y parvenir, ils cotisent chacun la somme de 1000 F CFA pour acheter du vin rouge en sachets et des comprimés agissant comme somnifères.

Dans ce même établissement, Stéphanie, élève en classe de 3<sup>e</sup>, âgée de 17 ans et exclue du lycée classique de Bafoussam pour « relation sexuelle coupable avec son camarade de classe » et consommation de drogue. » Par ailleurs, un élève de la 3<sup>e</sup> M1 a été exclu définitivement de l'établissement pour avoir volé le sac de classe de son camarade, et demandé à sa victime s'il avait « payé ses droits de terre ». Une expression propre au milieu du banditisme et de la prostitution. Jonas Sipomo, proviseur de ce lycée, fonde sa décision sur la circulaire N°087/022/ du 17 décembre 1993 du ministre chargé de l'Education nationale et portant sanctions punitives applicables aux élèves. Dans cette optique et soucieux de la défense de l'éthique éducative, il entend rencontrer le proviseur du lycée bilingue de Bafoussam, Dr Michel Ngueti, pour solliciter la liste des 42 élèves exclus de cet établissement pour « pornographie et consommation de stupéfiant », courant le mois de mars dernier. D'ailleurs, il est loin d'être le seul dans cette posture.

A la fin du premier trimestre de l'année scolaire en cours, le lycée d'Akwa à Douala est sorti de son calme habituel. Quelques élèves des classes de 1<sup>ère</sup>D ont tenu à s'insurger contre leur mise à la porte pour 24h, par la direction de l'établissement. A l'occasion, les mécontents ont érigé des barricades sur la route. Une attitude qui a indigné leurs parents convoqués au début du deuxième trimestre. "A notre époque, de telles attitudes étaient inimaginables. Au point qu'on se demande de nos jours qu'est devenue l'école?", s'est interrogé Ernest Ebongué, l'un

d'eux, particulièrement outré, dans le bureau du proviseur. Pour ce dernier, "la direction de l'établissement doit prendre ses responsabilités et c'est pour cela que les parents confient leurs enfants aux enseignants. Nous vous les confions pour en faire des têtes pleines et bien faites. Ils doivent, sous votre entière autorité, se soumettre au règlement intérieur. Nous voulons des hommes et non des animaux qui vont plus tard tuer", a-t-il soutenu devant le proviseur.

La liste serait évidemment très longue s'il fallait évoquer ici tous les incidents survenus dans les lycées et collèges de notre pays. Le fait inquiétant est surtout que le système éducatif lui-même semble être pointé du doigt : l'on remet en question, à tort ou à raison, sa responsabilité et interroge sa capacité véritable à enseigner aux jeunes camerounais, le respect des valeurs civiques, juridiques et morales. D'ailleurs, la fermeté des réponses apportées n'empêche pas les acteurs de la communauté éducative de reconnaître que le phénomène de l'indiscipline dans les établissements scolaires va largement au-delà des cas débusqués et sanctionnés. Le plus souvent, ce sont des faits divers dramatiques qui viennent souligner la gravité de la situation, à l'image de cet élève qui, l'année dernière poignarderait à Abang, un de ses camarades à la suite d'une banale querelle de cour de récréation. Les choses ne se terminent, heureusement, que rarement aussi mal. Mais le quotidien de nos lycées et collèges est rempli de ces signes permanents d'entorses aux règlements et comportements peu orthodoxes, qui vont à l'encontre de la vocation pédagogique et éducative de l'école. Les murs escaladés pour sécher les cours, les appareils de musique et autres téléphones portables qui s'invitent lors des leçons des enseignants, les tenues scolaires qui s'adaptent aux modes « fashion » des stars vues à la télé, etc. Le ministre des enseignements secondaires ne s'y est pas trompé, en condamnant fermement lors des dernières journées de l'orientation scolaire, ces « comportements déviants » qui tendent à faire leur nid dans les établissements. Favorisés par le laxisme de certains établissements, la complicité parfois des personnels d'encadrement, ou la bénédiction plus ou moins tacites de parents garantissant toutes sortes de passe-droits. Ce, alors même qu'il est démontré, chiffres à l'appui, que le « miracle » des meilleurs résultats scolaires n'a d'autre nom que « travail et discipline ». Et que l'échec d'une vie commence parfois à se forger au premier « pétard » fumé en classe

Il est donc clair que l'indiscipline semble vaincre l'école. C'est au regard de nombreuses interrogations que ce phénomène suscite, que nous avons trouvé judicieux de nous intéresser à l'encadrement disciplinaire des élèves dans nos lycées et collèges et, plus précisément, du rôle que peut jouer l'un de ses acteurs importants (même si quelques fois négligé) : le conseiller d'orientation.

## 1.2 POSITIONNEMENT ET FORMULATION DU PROBLÈME DE RECHERCHE

L'Article 5 de la loi n°98/004 du 14 Avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun résume en ces termes les missions de l'école au Cameroun: « l'éducation à la mission générale, la formation de citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun. » Elle aurait dans l'ensemble trois missions à savoir ; instruire, socialiser et qualifier.

*Instruire*, avec une volonté réaffirmée, l'école a une fonction irremplaçable en ce qui a trait à la transmission de la connaissance. La transmission des connaissances joue un rôle important dans le développement des activités intellectuelles et à la maîtrise des savoirs. Dans la société actuelle, la formation de l'esprit doit être une priorité pour chaque établissement.

*Socialiser*, pour apprendre à mieux vivre ensemble dans une société pluraliste comme la nôtre, l'école doit être un agent de cohésion : elle doit favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité, mais aussi l'apprentissage du «vivre ensemble». Dans l'accomplissement de cette fonction, l'école doit être attentive aux préoccupations des jeunes quant au sens de la vie; elle doit promouvoir les valeurs qui fondent la démocratie et préparer les jeunes à exercer une citoyenneté responsable; elle doit aussi prévenir en son sein les risques d'exclusion qui compromettent l'avenir de trop de jeunes.

*Qualifier*, selon des voies diverses, l'école a le devoir de rendre tous les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ou à s'intégrer à la société par la maîtrise de compétences professionnelles. Pour qu'elle remplisse cette mission, l'État doit définir le curriculum national de base, et les établissements doivent offrir des cheminements scolaires différenciés selon les intérêts et aptitudes de chaque élève, particulièrement au-delà de l'éducation de base. Il est temps d'accorder une attention plus soutenue à l'orientation des élèves et de réhabiliter la formation professionnelle comme voie normale de scolarisation.

Afin qu'elle accomplisse dignement ces missions qui lui sont assignées, l'institution scolaire mobilise des moyens matériels et humains, s'entoure d'acteurs qui remplissent tantôt des fonctions pédagogiques, tantôt des fonctions administratives et disciplinaires.

De manière générale, la fonction disciplinaire ou la gestion de la discipline à l'intérieur de l'établissement est assurée par le Surveillant Général qui a la responsabilité de maintenir l'ordre et la discipline au sein de l'établissement. Bien que l'orientation conseil soit le troisième maillon du système éducatif après la pédagogie et la discipline, il n'en demeure pas moins que le conseiller d'orientation joue également un rôle non négligeable au niveau de la prise en charge disciplinaire des élèves. En effet, le conseiller d'orientation dont le rôle est d'amener l'élève à apprendre à apprendre (orientation éducative), apprendre à travailler (orientation professionnelle) et apprendre à vivre (orientation personnelle et sociale) initie les élèves au respect des normes en vigueur aussi bien dans la société qu'au sein de l'établissement scolaire à travers la composante apprendre à vivre. Dans ce sens, l'on comprend très bien que celui-ci devrait jouer un très grand rôle dans la gestion de l'indiscipline en aidant notamment les élèves difficile ou en difficulté à s'intégrer et à respecter les règles de la vie scolaire. Parallèlement, sa collaboration avec les enseignants et les membres de l'administration peut s'avérer cruciale et bénéfique pour l'encadrement des élèves.

Sans risque de nous tromper, nous pouvons soutenir que l'encadrement disciplinaire des élèves que réalise le conseiller d'orientation va au-delà de celui du Surveillant Général. Alors que le surveillant général se limite à la méthode correctrice en infligeant des punitions ou corvées aux élèves indisciplinés, le conseiller d'orientation agit à la source du problème et apporte des moyens de remédiations grâce au suivi psychopédagogique.

Au Cameroun, les conseillers d'orientations sont présents dans les établissements scolaires depuis 1990. Or, la recrudescence des actes d'indisciplines dans les lycées et collèges est en pleine croissance et se manifeste par des actes de plus en plus inquiétants. Ce constat nous amène à nous poser la question de savoir :

**Pourquoi les actes d'indisciplines sont-ils de plus en plus croissants et violents/barbares malgré la présence des conseillers d'orientation dans les établissements scolaires ?**

La littérature existante contribue certainement à apporter des réponses à cette interrogation. Certains auteurs à l'instar de Bomda (2008) indexent la mauvaise répartition des conseillers d'orientations sur l'étendue du territoire national, selon que l'établissement se trouve en milieu urbain et en milieu rural :

*« ce ne sont que les établissements publics qui en disposent et même pas tous. Dans certains établissements du Mfoundi (ville de Yaoundé la Capitale) et du Wouri (ville de Douala, la capitale économique), par exemple, vous trouverez plus d'une dizaine de conseillers d'orientation alors que dans le septentrion, certains départements et régions n'en disposent pas autant » (Bonda, J. ; [jurnalducaducameroun.com](http://jurnalducaducameroun.com)).*

Cette réponse ne saurait être satisfaisante dans la mesure où, ces établissements urbains dans lesquels abondent les conseillers sont également le théâtre des actes d'indiscipline inqualifiables de la part des élèves. D'autres auteurs pointent du doigt à la mauvaise utilisation des conseillers d'orientation dans les établissements scolaires. Certains sont sollicités pour enseigner les matières où il y a déficit d'enseignants. Par ailleurs, tout le monde pense faire le travail du conseiller d'orientation : les parents, enseignants et autres membres de la communauté éducative se substituent parfois aux conseillers d'orientation et estiment ne pas avoir besoin des services de celui-ci.

Tous les aspects évoqués ci-dessus, bien que apportant des éléments de réponses à la question posée ci-dessus, ne sauraient expliquer de manière significative Pourquoi les actes d'indisciplines sont-ils de plus en plus croissants et violents/barbares malgré la présence des conseillers d'orientation dans les établissements scolaires. Bref, ces éléments pointent un doigt accusateur sur les autres et non sur le conseiller d'orientation et pourtant si l'on s'en tient à la théorie du locus de contrôle de Rotter (1996), il serait plus efficace de rechercher les réponses à cette question au niveau des facteurs internes. S'intéresser aux facteurs internes nous amène à questionner la capacité des conseillers d'orientation à prendre en charge les élèves indisciplinés. En d'autre terme, est ce que les conseillers d'orientation sont outillés pour prendre en charge les cas d'indiscipline, prennent-ils effectivement en charge les cas d'indiscipline dans les établissements scolaire ? Les méthodes utilisées pour cette prise en charge sont-elles pertinentes ? Le conseiller d'orientation dispose-t-il suffisamment d'expériences qui faciliteront certainement la prise en charge des élèves indisciplinés ? Ces interrogations imposent une enquête de terrain, qui seule mettra la lumière sur les pratiques des conseillers d'orientation et d'apporter des éléments de réponses à ces différents questionnements.

### 1.3 JUSTIFICATION DE ÉTUDE

La recherche que nous entreprenons est une recherche évaluative. Elle a pour principal objectif de déterminer si les conseillers d'orientation qui exercent actuellement dans les lycées possèdent des capacités requises pour pouvoir prendre en charge les cas d'indisciplines observés en milieu scolaire. Une étude évaluative requerra des critères internationaux d'évaluation tels que la pertinence, l'effectivité, l'efficacité, l'impact et la viabilité (OCDE, 2002) soient utilisés. Or, ce type de recherche est très ambitieux et nécessite du temps et des ressources que nous ne pouvons-nous permettre actuellement. À défaut de nous servir de ces indicateurs universellement reconnus, nous appuierons notre recherche sur des théories psychologiques qui permettent d'une manière ou d'une autre de rendre compte de l'efficacité du travail réalisé par les individus. Il s'agit de manière générale des théories relatives au concept de soi, et plus particulièrement de la théorie de l'auto efficacité développée par Bandura en 1986.

Bandura (1986) considère que les individus possèdent une capacité d'introspection exclusivement humaine qui leur permet d'évaluer et d'ajuster non seulement leurs comportements, mais également leur manière de penser ou actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre. L'efficacité personnelle perçue prend toute son importance dans cette théorie dans la mesure où un manque d'auto-efficacité ressenti par un individu l'empêchera d'agir afin d'obtenir les résultats souhaités d'une part, et d'autre part, un sentiment d'auto-efficacité ressenti par un individu est un catalyseur qui lui permettra d'agir de manière à obtenir les résultats souhaités. Selon Bandura (1986), parmi les mécanismes qui permettent de régir le fonctionnement humain, aucun n'est aussi important que le sentiment d'auto-efficacité car tous dépendent des croyances que l'on possède de pouvoir produire les effets que l'on désire. C'est la raison pour laquelle nous entreprenons cette étude intitulée :

**Sentiment d'auto efficacité et prise en charge des élèves indisciplinés : Cas des conseillers d'orientation de la région du Centre.**

Rappelons que cette étude n'est pas une évaluation exhaustive de la capacité du conseiller d'orientation à prendre en charge les élèves indisciplinés. Elle a un caractère d'étude préliminaire ouvrant des perspectives pour des recherches ultérieures, plus fournies et plus détaillées.



## 1.4 QUESTION DE RECHERCHE

Cette étude repose sur une question de recherche principale et des questions de recherche secondaires. La question principale est la suivante :

*Le sentiment d'auto-efficacité du conseiller d'orientation et sa participation lui permettent-ils une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ?*

Cette question principale donne lieu à quatre questions de recherche secondaires formulées comme suit :

1) *Les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation lui permettent-elles une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ?*

2) *Les expériences vicariantes du conseiller d'orientation lui permettent-elles une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ?*

## 1.5 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'objectif de notre recherche se décline en objectif général et en objectifs spécifiques.

### 1.5.1 OBJECTIF GENERAL

L'objectif de cette recherche est de déterminer la capacité des conseillers d'orientation à pouvoir prendre en charge de manière efficace les élèves indisciplinés dans les établissements scolaires. En d'autres termes, il s'agit de déterminer si le sentiment d'auto efficacité que possède le conseiller d'orientation lui permet une prise en charge efficace des élèves indisciplinés dans les établissements scolaires.

Cet objectif général se décline en objectifs spécifiques :

### 1.5.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Plus spécifiquement, il est question de :

- 1) déterminer si les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation lui permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés dans les établissements scolaires.
- 2) déterminer si les expériences vicariantes du conseiller d'orientation lui permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés dans les établissements scolaires.

## **1.6 DÉLIMITATION DE L'ÉTUDE**

Région du Centre. Département du Mfoundi et de la Mefou-et-Afamba, Arrondissement de Yaoundé 1er et de Nkolafamba.

Nous avons choisi de faire notre étude dans la Région du Centre étant donné que nous faisons notre stage à Yaoundé. Dans le département du Mfoundi et de la Mefou et Afamba parce que notre constat se penchait le plus dans cette localité. C'est cet établissement qui a suscité cette recherche en nous.

## **1.7 INTÉRÊT DE L'ÉTUDE**

L'intérêt de la présente étude repose sur trois points essentiels : intérêt social, intérêt pour l'orientation et intérêt professionnel.

### **1.7.1 INTÉRÊT SOCIAL**

Le phénomène de l'indiscipline de plus en plus criard observé ces dernières années dans les établissements scolaires traduit malaise social en hibernation, dans la mesure où les comportements hors normes produits par ces enfants sont susceptibles de quitter le milieu scolaire pour se généraliser dans la société. Une étude évaluative sert moins à condamner qu'à trouver des moyens d'actions plus efficaces. De cette manière, maîtriser ou réussir la prise en charge d'une bonne frange de la population susceptible de généraliser ces comportements hors normes réduiraient à coup sûr le nombre de déviations observées dans la société.

### **1.7.2 INTÉRÊT POUR L'ORIENTATION**

Il permet une visibilité sociale du service de l'orientation dans les établissements scolaires permettant aux élèves de mieux s'orienter et s'entretenir avec le conseiller d'orientation.

### **1.7.3 INTÉRÊT PROFESSIONNEL**

La mission du conseiller d'orientation que nous sommes telle que définie dans le cahier de charges du conseiller d'orientation se résume à trois points essentiels. Apprendre à apprendre, apprendre à vivre et apprendre à travailler. De ce fait la présente étude va contribuer à outiller le conseiller d'orientation en techniques favorisant une meilleure prise en charge des cas d'indiscipline en milieu scolaire.



## **CHAPITRE 2**

### **INSERTION THÉORIQUE DU SUJET**

Ce second chapitre se consacre d'abord à l'approche notionnelle. Ainsi, nous allons commencer par définir les concepts qui se rapportent à notre thème d'étude. Ensuite nous allons parcourir la littérature relative d'abord aux missions du conseiller d'orientation dans un établissement scolaire, ensuite à la discipline en milieu scolaire et enfin à quelques facteurs explicatifs des comportements déviants. Nous terminerons ce chapitre par la présentation de la théorie qui servira de support à la réalisation de ce travail, la formulation des hypothèses, la définition des variables et le tableau synoptique.

## 2.1 APPROCHE NOTIONNELLE

Pour une meilleure compréhension des notions utilisées dans ce travail, nous allons définir les termes clés qui se rapportent à l'étude. Ces termes sont : Sentiment d'auto efficacité, conseiller d'orientation/orientation conseil, prise en charge/encadrement, indiscipline.

### 2.1.1 Sentiment d'auto-efficacité

Le *sentiment d'efficacité personnelle* ("*self-efficacy*") est un concept développé par le psychologue Albert Bandura. Il désigne les croyances d'une personne sur sa capacité d'atteindre des buts ou de faire face à différentes situations. Ce sentiment constitue un déterminant important de la motivation à agir et de la persévérance vers des buts car le niveau d'effort investi est en fonction des résultats attendus.

Le sentiment d'efficacité personnelle influence les accomplissements et le bien-être de plusieurs façons. Aussi appelé *auto-efficacité*, il permet de réaliser avec succès une tâche, un apprentissage, un défi ou un changement, ce qui motive à s'engager dans l'action et à persévérer pour l'atteinte de l'objectif (Bandura et al, 2009).

### 2.1.2. Conseiller d'orientation

Ce concept est constitué de deux entités principales qui nécessitent chacune, une singulière.

#### 2.1.2.1. Conseiller

Pour Bomda (2008 : 26), « les dictionnaires et encyclopédies sont plus ou moins unanimes pour dire conseiller c'est: aviser quelqu'un sur ce qu'on doit faire, donner une opinion sur une conduite à tenir ou recommander quelque chose à quelqu'un au terme d'une assise, d'une délibération ».

D'après le dictionnaire le Petit Larousse illustré (2005 : 763), conseiller c'est « donner un conseil ». Pour Okéné (2009 : 119), « le conseil est le processus d'aide aux usagers sans l'exploration, par eux-mêmes, de leurs propres idées et de leurs sentiments au sujet de leur situation présente, des options qui leur sont offertes et des implications de chacune de ces opinions ».

Il s'agit donc d'une intervention inscrite dans le cadre d'une relation d'aide. Une fois menée avec doigtée et compétence, elle est utile aux élèves, aux étudiants, aux parents, aux autres membres de la communauté éducative car ceux-ci sont souvent confrontés à des problèmes d'ordre personnel, social, scolaire et professionnel. Le conseil peut être préventif ou curatif.

D'après l'Unesco, cité par Minkala (2005 : 16), le conseil est un procédé par lequel, « un interlocuteur a le souci et l'intérêt qu'il porte à la personne venue le conseiller sur un sujet et à laquelle il donne les moyens de s'épanouir et modifier ses comportements par une meilleure connaissance d'elle-même ».

Le conseiller est pour ainsi dire, « un expert dont la psychotechnique est la science » (Guichard et Huteau ; 2006 : 9).

#### **2.1.2.2. Orientation**

D'après le Petit Larousse illustré (2005 : 763), orienter signifie « tourner, diriger quelque chose dans une certaine direction, indiquer la direction à prendre par quelqu'un ». Orienter prend dans ce même dictionnaire, le sens d'une action dont le but de guider un individu dans ses études, dans le choix de son métier.

Selon Okéné (2009 : 99), « l'orientation peut se définir comme une méthode d'assistance, un démarche ou une pratique éducative de type continu ; visant à aider chaque individu à faire des choix délibérés et positifs lui permettant de se réaliser pleinement dans la vie.

Dans ce processus éducatif d'orientation, on suit et on accompagne l'individu en lui donnant, en cas de besoin, des conseils utiles. L'objectif poursuivi dans ce cheminement est d'amener l'individu à construire ses propres projets sur tous les plans ».

Nous pouvons donc dire que l'orientation est le fait pour le conseiller de conduire ou de guider l'élève ou l'étudiant vers les choix de sa vie.

La loi d'orientation n° 98/004 du 14 Avril 1998 (Article 29), stipule que « les activités d'orientation et de psychologie scolaire s'effectuent au cours de la scolarité de l'enfant, à tous les niveaux d'enseignement ». Le conseiller d'orientation est dans ce sens un professionnel chargé d'orienter les jeunes individus, élèves, étudiants, mais aussi adultes, vers une voie professionnelle qui semble être adaptée à leurs envies, leurs aspirations et leurs compétences.

### 2.1.3. Prise en charge.

Généralement, la prise en charge désigne l'acte de prendre sous sa responsabilité une personne ou un objet. De ce fait, **la prise en charge** est fondé sur une préoccupation réelle pour le bien-être des autres et de soi-même. En effet, les personnes prises en charge ont toutes besoin d'un soutien pour faire face aux difficultés de la vie et pour répondre aux besoins lorsqu'ils apparaissent. Le but de la prise en charge et du soutien dans le domaine scolaire est d'améliorer la qualité de vie des élèves, de leur famille et de leur communauté. Elle est donc importante car elle consolide les efforts déployés pour éviter que l'indiscipline continue de se propager.

La prise en charge globale comprend les éléments importants suivants:

- le diagnostic
- le traitement
- l'orientation-recours et le suivi
- le conseil
- le soutien pour répondre aux besoins psychologiques, spirituels, économiques, sociaux et juridiques.

### 2.1.4. Élèves Indisciplinés

Couramment, un élève est celui qui reçoit un enseignement dans un établissement scolaire ou dans une école spécialisé (collégien, lycéen). Il s'agit en d'autres termes, d'un apprenant, c'est-à-dire de toute personne qui suit l'enseignement d'un maître. Ceci dit, un élève indiscipliné est un individu qui ne respecte pas les règles qui régissent le fonctionnement d'un établissement scolaire. Pour Erick Prairat (2010), Les actes d'indisciplines changent constamment de nature. De chahuts traditionnels un peu ritualisés et qui, paradoxalement témoignent d'une adhésion à la règle, on est passé à des désordres diffus et peu ritualisés avec désacralisation de la règle. On parle aussi de chahut endémique qui vise à empêcher toute communication dans la classe et caractérisé par :

- des perturbations polymorphes (bavardage, déplacements, bruits divers, interpellations bruyantes, désintérêt ouvertement montré....)
- l'absence d'agressivité à l'encontre du professeur (les réactions brusques voire violentes sont secondes...)



- le désordre qui est permanent
- il n'y a pas de cible définie a priori

Ainsi, les formes ou les effets des actes d'indiscipline peuvent être classés selon trois catégories :

- celle caractérisée par le souci de se dégager de l'emprise scolaire, donc une fonction d'évitement et de retrait
- celle qui équivaut à une fonction d'obstruction: empêcher le cours de se dérouler, atteindre la fonction ou le statut du professeur
- celle qui reflète une contestation des règles du jeu et des modalités de travail. Dans ce dernier cas on ne conteste pas pour contester mais pour dénoncer un contrat implicite.

## **2.2 REVUE DE LA LITTÉRATURE**

La littérature autour du conseiller d'orientation et de la gestion de l'indiscipline par les établissements secondaires est abondante. Les travaux consultés dans le cadre de ce travail fournissent une idée précise du travail du conseiller d'orientation au Cameroun et apportent des éclaircissements importants autour du concept d'indiscipline.

### **2.2.1 Le conseiller d'orientation et la gestion de l'indiscipline : outils et méthodes (sessions de formation, entretien d'aide, counseling, etc.)**

Parmi ces acteurs, l'un des plus importants est le conseiller d'orientation dont les missions, selon les prescriptions de l'article 42 alinéas 1 et 2 du Décret n° 2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire, sont claires :

*« Placé sous l'autorité d'un Conseiller d'Orientation scolaire le service d'orientation scolaire et professionnelle est chargé du :*

- *Conseil*
- *De l'information*
- *De l'orientation de l'élève en fonction de leurs aptitudes, de leurs intérêts et des besoins ;*

- *Ils organisent les tests psychotechniques et rassemble toutes les informations nécessaires au conseil de classe».*

En d'autres termes, l'orientation -conseil dans les établissements scolaires visent trois objectifs principaux :

- Sensibiliser et informer toute la communauté éducative et particulièrement l'élève sur les réalités du monde scolaire, les possibilités de formation et leurs débouchés professionnels ;
- Développer chez l'élève, la connaissance de soi, l'instruire des facteurs susceptibles de contribuer à sa réussite scolaire ou des problèmes susceptibles de perturber sa personnalité ;
- Faire acquérir à l'élève, les méthodes et techniques d'apprentissage scolaire et d'insertion professionnelle.

Pour ce faire, le conseiller d'orientation devrait amener l'élève à apprendre (orientation éducative), travailler (orientation professionnelle) à vivre, (orientation personnelle et orientation sociale). Dans ce sens, l'on comprend très bien que celui-ci devrait jouer un très grand rôle dans la gestion de l'indiscipline en aidant notamment les élèves difficiles ou en difficulté à s'intégrer et à respecter les règles de la vie scolaire. Parallèlement, sa collaboration avec les enseignants et les membres de l'administration peut s'avérer cruciale et bénéfique pour un meilleur encadrement des élèves.

La circulaire n° 06/B1/1464/MINEDUC/CAB du 19 Février 2001, définit les missions du conseiller d'orientation. Au sein d'un établissement scolaire, il est chargé de :

- **L'information sur les filières de formation et leurs débouchés.**

Le conseiller d'orientation est chargé de collecter, traiter, stocker et diffuser les informations relatives aux milieux de formation et de travail au profit des élèves, des parents, des enseignants, des responsables éducatifs et autres. Ces informations sont collectées auprès des établissements de formation, des entreprises, des professionnels, des missions diplomatiques, des ONG de la localité. Elles sont traitées et présentées sous forme de brochures, d'affichages, de dépliants, de films et stockées dans une salle aménagée à cet effet. Elles constituent le fond documentaire du conseiller d'orientation.

Ce dernier diffuse ces informations en classe ; en entretien documentaire de face à face ; dans les médias ; dans une salle d'auto-documentation ; à travers des conférences-débats et tables-rondes ; lors des carrefours-métiers, des foires aux métiers, des expositions, des classes-promenades et des visites d'entreprises.

- **L'aide à l'adaptation**

Le conseiller d'orientation aide les élèves à réussir à l'école à travers la découverte de leurs potentialités, l'éducation aux choix scolaires et professionnels, la gestion du temps et la méthodologie d'apprentissage, la meilleure connaissance de l'institution scolaire.

Pour e faire, il utilise des tests psychotechniques ou des tests standardisés de connaissances scolaires. Il suit les élèves grâce aux dossiers psychologiques et scolaires avec le concours des parents et des enseignants.

Il contribue ainsi à ce que l'équipe pédagogique et l'institut scolaire tiennent compte des caractéristiques psychologiques des élèves, intègrent dans l'enseignement les besoins en formation de l'économie nationale, et comprennent mieux les élèves dans toutes les instances de prise de décision.

- **Le conseil**

Le conseiller d'orientation, en entretiens individuels, aide les élèves à :

- ✓ Exprimer leurs problèmes d'ordre comportemental, psychologique, relationnel, d'insertion socio-professionnelle
- ✓ Identifier les solutions possibles ;
- ✓ Prendre des décisions conséquentes et à les réaliser.

Il est de ce fait tenu du code déontologique de la profession.

- **La recherche appliquée**

Le conseiller d'orientation effectue des recherches dans les domaines suivants :

- ✓ Conception ou adaptation des épreuves psychologiques et des tests standardisés de connaissances scolaires ;

- ✓ Connaissance des milieux éducatifs et socio-économiques à l'échelon local, départemental, régional, national et international ;
- ✓ Innovations éducatives ayant une incidence sur l'adaptation scolaire ou professionnelle des élèves ;
- ✓ Évaluation de l'impact de l'information diffusée ;
- ✓ Étude des flux, tendances et mécanismes d'orientation à tous les niveaux ;
- ✓ Analyse du fonctionnement sur le plan pédagogique de l'établissement scolaire.

#### - **La participation à la sélection des élèves et l'aide à l'insertion professionnelle**

Le conseiller d'orientation participe à la sélection des élèves entrant à quelque niveau de formation que ce soit. Il sert de trait d'union entre les demandeurs et les offreurs d'opportunités de formation ou d'emploi. Il aide les jeunes à élaborer leur projet professionnel et les initie aux techniques de recherche d'un emploi.

#### - **La préparation des jeunes à la vie**

Le conseiller d'Orientation donne aux jeunes un ensemble d'informations visant à mieux les préparer à la vie d'adulte et leur apprend à tirer de leur éducation un « équipement de survie ». Ces informations sont relatives aux questions d'éthique de vie, des droits et libertés individuelles, de santé, d'hygiène et de nutrition, d'environnement, de sexualité, etc.

### **2.2.2 La discipline et la sanction en milieu scolaire**

La littérature autour de la discipline et de la sanction dans les établissements scolaire est assez enrichissante. Les travaux que nous avons parcourus abordent quatre points essentiels à savoir :

- Les catégories d'actes d'indiscipline répertoriés dans les établissements scolaires
- Les instances et les procédures de gestion de l'indiscipline dans les établissements scolaires
- Problématique de la sanction et de la juridicisation de l'institution scolaire
- Les recours alternatifs permettant de réduire les sanctions

#### **2.2.2.1- Catégories d'actes d'indiscipline dans les établissements scolaires**

La discipline des élèves à l'école constitue un aspect important de la vie scolaire : c'est le respect des règles d'organisation de la vie collective. En effet, les obligations des élèves peuvent être catégorisées en trois pôles : la conduite, le travail et l'assiduité (Chévit, 2003).

Le travail et l'assiduité constituent les obligations spécifiquement scolaires. Ils concernent précisément le rendement de l'élève et ses présences effectives en classe. Par contre, la conduite se veut plus sociale que spécifiquement scolaire. Elle exige de l'élève le respect des règles d'organisation de la vie collective (Merle, 2003). Ces règles englobent le respect d'autrui et le devoir de n'user d'aucune violence. Ainsi, tout manquement à ces règles constitue un acte d'indiscipline.

Selon Sarrazin-Auriol (2005), certains comportements déviants observés chez certains adolescents à l'école constituent des actes de délinquance même si l'institution scolaire, pour avoir été longtemps considérée comme « un sanctuaire à l'abri de toute violence » (op.cit, p.80), préfèrent les notions de difficultés et d'incivilités. Pourtant une analyse attentive de ces comportements permet de recenser trois types de délinquance dans le milieu scolaire notamment la délinquance de symptôme liée à des facteurs affectifs et familiaux, la délinquance passagère tributaire de l'âge et du niveau de développement psychosocial de l'adolescent et la délinquance de précarité qui concerne les jeunes élèves aux situations sociales précaires et sans véritables perspectives d'avenir (ibid.). Pour Prairat (2005), ces actes peuvent s'expliquer autant par une quête d'identité et de systèmes de valeurs propres que par l'apprentissage de la vie de la rue à travers laquelle le jeune adolescent découvrent et jouit des bienfaits financiers. La rue devient donc un contrepoids à l'école. Ces travaux permettent surtout de montrer que l'institution scolaire est une instance de la société qui n'est pas exempte de troubles et de tensions et dont les actes déviants qui la perturbent sont parfois dues à des causes exogènes.

#### **2.2.2.2- Les instances d'encadrement disciplinaire et de sanctions à l'école**

D'entrée de jeu, il importe de préciser la distinction entre les sanctions disciplinaires et les punitions scolaires (Rey 2009) qui sont deux régimes punitifs différents. En effet, les punitions scolaires selon Prairat (2005), sont des mesures disciplinaires d'ordre intérieur telles que les retenues, les excuses orales ou écrites, les devoirs supplémentaires et les exclusions des cours. Elles sanctionnent des manquements mineurs, les perturbations au sein de l'école et peuvent être prononcées par les enseignants. Par contre, les sanctions

disciplinaires répondent aux manquements graves à l'instar des atteintes aux personnes et aux biens. Elles relèvent exclusivement du chef d'établissement ou du conseil de discipline (op.cit).

Il serait erroné de vouloir faire ici une classification des manquements selon une échelle qui conduirait à négliger certains au détriment des autres. Car, qu'elle soit grave ou bénigne, nommée délinquance ou difficulté, l'indiscipline nuit à l'épanouissement de tous les agents de l'établissement scolaire. C'est pourquoi le législateur offre à l'institution scolaire les moyens juridiques lui permettant de sanctionner les élèves déviants ou difficiles. En effet, deux instances régissent l'application des sanctions à l'école : la commission disciplinaire et le conseil de discipline (Chévit, 2003 ; Merle, 2003).

N'étant pas une instance permanente, la commission disciplinaire n'est pas soumise à une réglementation rigide. Sa convocation tient largement compte du cas examiné. Par contre, le conseil de discipline est une instance encadrée par de nombreuses dispositions réglementaires. Elle se réunit par convocation du chef d'établissement et est composé autant d'agents internes à l'établissement scolaire (administrateurs, enseignants, élèves) que d'agents externes (parents d'élèves, responsables locaux ou élus). Contrairement à la commission disciplinaire, il siège pour des cas d'indiscipline avérés et peut prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.

### **2.2.2.3- Problématique de la sanction disciplinaire : divergences et désaccords autour de sa pertinence**

Si la sanction semble s'imposer à l'école du fait de son statut juridique, il n'en demeure pas moins qu'elle suscite des questionnements concernant autant sa pertinence que son efficacité et que sa capacité à maintenir la discipline au sein de l'établissement scolaire. Le fait est que son application suscite parfois des tensions entre acteurs du système alors que son objectif premier est de les éradiquer. Chévit (2003) relève à ce sujet qu'il n'est pas rare d'observer des désaccords entre agents et catégories d'agents sur la pertinence de tenue d'un conseil de discipline. Ces désaccords, de son point de vue, sont sous-tendus par trois logiques différentes. D'abord le motif du conseil de discipline qui, lorsqu'il est mal compris ou mal connu par une catégorie d'agents peut amener à soupçonner les autres d'abus. Ensuite, la contrainte de travail ou la gêne qu'implique la réunion puisque le conseil de discipline révèle toujours aux yeux des agents extérieurs, les faiblesses et les insuffisances de l'institution

scolaire. Enfin, la reconnaissance du cas déviant. En effet, un cas jugé déviant par une catégorie d'agents peut être perçu comme normal ou négligeable par d'autres. Tout ceci entraîne une perception différente de la sanction prononcée et appliquée. C'est pourquoi aux yeux du chef d'établissement, le recours aux instances disciplinaires apparaît délicat.

Pour Prairat (2005), l'excès de droit à l'école est nuisible dans la mesure où l'école ne peut et ne doit être rigidement juridicisée. Cela constituerait une entrave sérieuse à l'atteinte de ses missions principales à savoir conduire l'élève vers le monde professionnel et politique. Par ailleurs, le droit et par ricochet, la sanction fait peser sur l'élève une responsabilité inédite, « situation qui contredit le principe éducatif d'une responsabilité progressive ».

Dans la même lancée, Salzard (2002) observe que la convocation d'un élève au conseil de discipline repose plus sur des motivations subjectives et officieuses que sur des raisons crédibles et officiellement mentionnées dans le dossier. La sanction disciplinaire est donc perçue comme un moyen par lequel l'institution se débarrasse des élèves dits ennuyeux alors qu'elle devrait être éducative.

Dans leurs travaux, Pithon et Barrandon (2007) remarquent que si les professeurs sont convaincus d'être dans leur bon droit en appliquant la sanction, les élèves n'ont pas l'impression de pouvoir s'expliquer. De même, les professeurs estiment utiliser leurs pouvoirs de sanction de façon positive alors que les élèves se sentent brimer. D'ailleurs, comme le note Merle (2003), la concertation ne prend pas véritablement en compte les points de vue des élèves.

En dépit de tout, les élèves et les professeurs s'accordent sur la valeur éducative de la sanction puisqu'elle permet de créer des interdits, de transmettre des valeurs morales et de responsabiliser chaque élève. Cette idée est soutenue par Obin (1999) pour qui la sanction permet à l'adolescent de régler ses pulsions, de prendre conscience des limites de ses désirs ainsi que de la réalité extérieure. Par ailleurs, elle garantit le respect du règlement intérieur et assure la sécurité de chacun dans le milieu scolaire.

#### **2.2.1.4- Les recours disciplinaires alternatifs**

Si la sanction suscite autant de polémique et de désaccord, c'est certainement parce qu'elle n'est pas totalement efficace. C'est pourquoi il ressort de la littérature, un certain nombre de

suggestions susceptibles de rendre l'établissement moins dépendant de la sanction disciplinaire.

Selon Pithon et Barrandon (2007), il est nécessaire de renforcer les compétences sociales des professeurs dans le cadre d'actions de formation qui leur permettraient de travailler sur les divergences des représentations. Pour Sarrazin-Auriol (2005), des actions fortes peuvent être envisagées dans le but de prévenir et de traiter la délinquance à l'école. En ce qui concerne la prévention, ces actions pourraient résider dans le recours à des partenaires extérieurs spécialisés dans la gestion des crises d'adolescence et de la santé mentale d'une part et, d'autre part, dans le repérage précoce, le suivi éducatif et la responsabilisation des parents. Quant au traitement, il s'agirait de développer des filières de dérivation ainsi que des mesures d'aide ou de réparation dans les établissements scolaires. De même, la formation des enseignants sur ces questions de conflit éducatif et de gestion des élèves et des classes difficiles ne serait pas à négliger.

Pour Obin (1999), la sanction doit être éducative et ne peut l'être que si elle remplit ses fonctions essentielles de stabilisation psychologique de l'adolescent, de garantie juridique du droit et de médiatrice des valeurs morales.

Tel qu'on peut le constater de tout ce qui précède, la sanction a mauvaise presse dans le milieu scolaire. Non seulement, elle n'éradique pas assez efficacement l'indiscipline, mais aussi et surtout, elle est source de tensions et de divergences entre les acteurs de l'institution scolaire. Des mesures alternatives sont donc proposées : tantôt il est préconisé le recours à des partenaires extérieurs, tantôt la formation des enseignants à la gestion de l'indiscipline, de la délinquance scolaire et des classes difficiles. Jusqu'ici, l'on a presque ignoré la place que pourrait occuper le conseiller d'orientation dans la résolution de ce problème. Ceci d'autant plus que l'une de ses missions essentielles est justement le suivi et l'encadrement individualisé des élèves. Notre travail se propose donc d'explorer cet aspect afin d'analyser le lien qui pourrait exister entre le travail du conseiller d'orientation et l'encadrement disciplinaire des jeunes scolarisés du Cameroun.

### **2.2.3 QUELQUES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DÉVIANCE**

Qui dit déviance dit transgression des normes sociales. Les normes sociales représentent un mode de régulation sociale et désignent des règles préalablement établies dans une société. Synonyme du terme « *anomie* » qui apparaît en Angleterre en 1951 dans le sens de mépris de



la loi divine et qui est repris par le sociologue français E. Durkheim (cité par Ella Ella, 2014) pour désigner un état de transgression ou de non-respect des normes (Grawitz, 1994 P 117-119). La déviance implique l'étude de la *conformité*, qui varie suivant les lieux et les époques. Ella Ella Samuel Béni (2014), a répertorié quelques facteurs explicatifs de la déviance. Il présente d'abord la déviance comme une anomalie génétique avant de s'attarder sur les explications individualistes et holistes de la déviance.

### **2.2.3.1 La déviance comme une anomalie génétique**

Depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, les naturalistes ont reproduit le préjugé selon lequel *un individu déviant socialement ne pouvait qu'être un individu biologiquement anormal*. En effet, toute la vision évolutionniste de la culture occidentale prédisposait qu'à l'opposé de la civilisation raffinée, le déviant ne pouvait qu'être une erreur de la nature, incapable d'accéder à une vie normale et logiquement rejetée par la société. Ce préjugé naturaliste a totalement dominé la compréhension de la déviance jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle au point qu'il a abouti à la mise en œuvre des premières lois sur la stérilisation massive des déviants aux Etats-unis d'Amérique, selon le criminologue français Mucchelli (1994).

Dans les années 1960, le préjugé naturaliste va retrouver un souffle nouveau dans le monde médical grâce aux prouesses de la recherche génétique qui va pousser un nombre de savants à postuler l'existence d'un gène du crime. Le préjugé de l'anomalie individuelle a poussé les psychologues et psychiatres à rechercher les traits caractéristiques de la personnalité qui engendreraient fatalement les comportements déviants. Malgré des couteuses études sur de grands échantillons de populations, ces biologistes n'ont jamais réussi à démontrer qu'une part significative de la population déviante présente des anomalies génétiques, ni même que ces anomalies sont nécessairement la cause des comportements déviants incriminés. En outre, toutes ces études présentent le danger de perpétuer des catégories de la déviance sans rapport réel avec la réalité concrète. Car, chaque comportements déviants a ses significations propres : un meurtre n'est pas un viol, ni un cambriolage, encore moins un braquage. En effet, si les comportements déviants abondent, il n'y a pas de rapport direct entre la corruption, la contrebande, le détournement des deniers publics, le vol, l'homicide, l'habillement extravagants, la prostitution, l'avortement, l'homosexualité, la tricherie à l'école ou encore la consommation de drogue. Dès lors, parler de gène de crime n'a aucun sens.

### **2.2.3.2 Les théories individualistes de la déviance : la déviance, comme échec de la socialisation primaire**

Les théories individualistes ou théories de la régulation sociale qui reposent sur le postulat de la liberté de l'individu ou de l'acteur social limité par les contraintes sociales, expliquent pourquoi et comment la déviance dépend de l'individu et non de l'acteur social. Elles sont fondées sur le postulat de l'opposition entre désirs individuels et la pression sociale, ou les contraintes imposées par l'appartenance à un groupe social donné. De ce fait, la déviance résulte de l'échec de la socialisation primaire, autant dire l'échec de la société à contenir et. La socialisation primaire étant le processus par lequel l'enfant apprend et intériorise au cours de sa vie, la culture d'une société donnée grâce à la famille, l'école, la religion, les pairs ou encore le mass média, pour pouvoir s'adapter à la société où il vit. Le comportement déviant se produit ainsi quand le lien de l'individu à l'ordre moral (respect des valeurs traditionnelles) et à l'ordre public (respect des normes publiques) est rompu.

L'étude réalisée par Glueck (1950), pour savoir si les causes d'un trait psychologique particulier sont principalement physiques ou socio culturelles, montre à ce sujet que la déviance provient des dispositions psychologiques acquises pendant la prime enfance. En effet, il existerait une catégorie d'individus dont la constitution « biopsychologique prédisposerait à sombrer dans la violence. L'origine de cette prédisposition est à rechercher dans le fait que certains parents sont incapables d'éduquer correctement leurs enfants par défaillance ou par incompetence. L'adulte étant conçu comme le produit des expériences vécues au cours de la petite enfance, il peut être à certains moments, à la merci des troubles précoces dans la constitution de sa personnalité. La déviance résulte ainsi de l'inadaptation sociale qui se constitue avant l'âge de cinq ans au moment où l'individu acquiert des dispositions psychologiques favorisant les comportements déviants.

### **2.2.3.3 Les théories holistes de la déviance : l'influence des facteurs sociaux sur les actions individuelles.**

Les théories holistes qui reconnaissent l'influence des facteurs sociaux ou des contraintes sociales sur les actions individuelles, explique le fait de déviance en l'intégrant dans le milieu social où l'individu vit. Mieux encore, elles expliquent pourquoi une déviance apparaît dans un milieu social donné et prend telle ou telle forme. Depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la sociologie holiste ou macro sociologie recourt à trois principaux cadres d'analyse pour comprendre la déviance : le marxisme, le fonctionnalisme, le culturalisme. Le marxisme saisit

la déviance à travers les rapports de production capitalistes. Pour les chercheurs marxistes, la déviance résulte de l'exploitation de l'homme par l'homme engendrée par les rapports de production capitalistes, rapports sociaux fondamentalement inégaux qui poussent certains membres de la classe ouvrière ou classe prolétaire (aliénés et exploités par les capitalistes) à glisser dans la déviance. Les théories fonctionnalistes ou théories de la contradiction sociale appréhendent la déviance comme un dysfonctionnement de l'organisation sociale et non comme le produit de la nature humaine. En effet, les individus sont poussés à la déviance par ce que Boudon et al (1997 : 70) appellent la pression des désirs légitimes, encouragés, voire prescrit par la société » mais insatisfaits à cause du manque de moyens licites. Les théories culturalistes ou culturelles appréhendent la déviance comme l'absence de l'uniformité des normes dans une culture donnée. Pour certains chercheurs culturalistes, la déviance provient du choc ou du conflit des cultures différentes. Pour d'autres chercheurs culturalistes la déviance vient de ce que les sociologues criminologues Etasuniens E. Sutherland et D. Cressey (1966) appellent le modèle de l' « éducation déviante », c'est-à-dire un apprentissage au sein d'un groupe restreint de relations personnelles. Cet apprentissage repose aussi bien sur les techniques de réalisation de la transgression (c'est-à-dire l'acquisition d'un savoir-faire) que sur l'adoption d'une « idéologie professionnelle » c'est-à-dire de certains types de motifs et d'attitudes ou des « bonnes raisons » de commettre la transgression.

#### **2.2.3.4 Les théories psychologiques de la déviance : la déviance comme expression de la précarité psychique**

La théorie de Kaës (1993) sur le groupe et le sujet du groupe nous permet de mieux identifier les incidences psychiques du lien social. La souscription au groupe permet l'étayage du narcissisme et des fonctions élaboratrices et défensives du moi. Selon Kaës (cité par Mgbwa, 2011) la qualité de l'environnement fonde le sentiment de permanence, de la sécurité et de la continuité de l'être. C'est ce qui forme ce que Berger (cité par Kaës, cité par Mgbwa, 2011) appelle cadre. « Le cadre est une présence permanente sans laquelle le moi ne peut se constituer, ni se développer ». Or, lorsque cette fonction contenant fait défaut, le sujet entre dans la précarité. Il présente alors une défaillance des objets internes et externes conduisant alors au sentiment d'incomplétude. De manière générale, les repères identificatoires parentaux sont défaillants ou carencés, les interrelations sont de mauvaises qualités, le milieu familial est souvent qualifié de toxique dans le sens où l'amour ne se dit pas et où la parole ne sert que peu à communiquer. Souvent, ce milieu dépressif n'a pas joué un rôle efficace de pare-

excitation. Parfois même, le climat peut être carencé. Il s'agit d'un climat familial d'hyperexcitation, d'hyperstimulation, où la fonction pare-excitation parentale n'est pas opératoire, voire absente Mgbwa, (2011).

Klein (cité par Mgbwa, 2011), à propos de l'identification projective a insisté déjà sur l'influence des indications environnementales et des réponses de cet environnement. Elle montre que les premiers modèles imaginaires ne sont pas érotiques, mais violents et que la première relation d'amour est de l'ordre de la réparation, donc secondaire. C'est toute la problématique du narcissisme primaire perturbé dans son organisation par des défaillances phalliques narcissiques de l'environnement parental. Le sujet, en perpétuelle menace dépressive d'effondrement de son unité va chercher à l'extérieur les étayages, les réassurances narcissiques qui lui font défaut à l'intérieur. De manière générale, cette quête de confortation d'étayage narcissique est une porte ouverte à plusieurs formes de déviance.

## **2.3 THÉORIES EXPLICATIVES DU SUJET**

Dans le cadre de cette recherche, la théorie que nous utiliserons est celle du sentiment d'auto efficacité de Bandura. Pour ce faire, nous analyserons tour à tour l'historique du concept de soi et les sources de l'auto-efficacité.

### **2.3.1 Historique du concept de soi**

Depuis plusieurs décennies, l'on a pu constater un regain d'intérêt des chercheurs en éducation et en psychologie pour les processus concernant le Soi. L'étude du Soi revêt un attrait particulier car cette perception est de plus en plus souvent considérée par les chercheurs comme un processus médiateur impliqué dans le rendement professionnel de l'individu. L'efficacité de celui-ci au travail n'est pas seulement liée aux conditions environnementales de travail mais certains facteurs non directement observables interviennent dans ce processus et le Soi, à travers les concepts qui lui sont liés, semble fortement impliqué dans l'efficacité personnelle du travailleur. La notion de Soi occupe une place majeure dans la recherche en psychologie sociale et en éducation qui se caractérise par le grand nombre d'études dont le terme « self » est employé. En effet, le nombre de construits composés par le préfixe « self » (Martinot, 1995) foisonne dans les recherches qui considèrent par exemple le concept de soi (self-concept), l'estime de soi (self-esteem), l'auto-efficacité (self-efficacy), les perceptions de soi (self-perception) ou encore l'autorégulation (self-regulation), pour n'en citer que

quelques-uns. Les principaux types de croyances qui ont été particulièrement étudiés, notamment par les chercheurs anglo-saxons, sont l'estime de soi, le concept de soi et l'efficacité personnelle.

Le concept de sentiment d'efficacité personnelle, autrement nommé auto-efficacité, a été introduit pour la première fois par Bandura en 1977 (Joët, 2010) qui l'a placé quelques années plus tard au cœur de la théorie sociocognitive (Bandura, 1986).

### **2.3.2 La théorie sociocognitive**

L'étude du sentiment d'auto-efficacité se fonde sur les apports de la théorie sociocognitive (Bandura, 1986 ; 1997). Dans son ouvrage intitulé *Social Foundations of Thought and Action*, Bandura (1986) annonce que le fonctionnement humain n'est pas seulement régulé par les stimuli extérieurs à l'individu mais également par des comportements qui lui sont propres. Dans cette perspective, l'auteur considère que tout individu possède un certain contrôle sur les événements qui régissent sa vie et que chacun est susceptible d'exercer ce contrôle de manière active afin de pouvoir agir sur sa propre vie. Par conséquent, les individus sont considérés comme des êtres actifs plutôt que passifs qui ne sont pas uniquement régis par des forces extérieures, biologiques et environnementales (Pajares, 2003). Cela est rendu possible par le fait que les individus possèdent une certaine confiance en leurs capacités à accomplir des actes, ce qui les amène à exercer une influence relative sur les événements qui altèrent leur vie (Bandura, 1994). Bandura (1986) considère que cette capacité d'introspection est exclusivement humaine et qu'elle permet aux individus d'évaluer et d'ajuster non seulement leurs comportements, mais également leur manière de penser. En effet, ce sentiment d'auto-efficacité les aide à contrôler leurs pensées, leurs sentiments et également les actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre. C'est ce qui caractérise l'agentivité humaine qui opère au service du bien-être de l'individu.

### **2.3.3 Agentivité humaine**

La notion d'agentivité humaine découle du fait que les êtres humains ont la capacité d'exercer une influence sur ce qu'ils font. Ils sont capables d'anticiper les événements et peuvent auto-évaluer et réguler aussi bien leur motivation à obtenir ce qu'ils souhaitent que leurs actions pour y parvenir (Bandura, 2001). Toute la théorie de Bandura repose sur le fait que les croyances que possèdent les gens concernant leurs capacités est l'élément déterminant pour parvenir aux résultats escomptés. Cela revient à dire que la manière dont les individus se

comportent est mieux prédite par les croyances qu'ils possèdent en leurs capacités que par ce qu'ils sont réellement capables d'accomplir. L'agentivité humaine concerne bien ce qui est mis en œuvre intentionnellement par un individu, autrement dit, il est agent dans l'accomplissement de ce qu'il désire obtenir. Il est tout de même important de distinguer ce qui est mis en œuvre par un individu pour obtenir un résultat escompté de ce qui est réellement obtenu. Par ailleurs, à certaines reprises, les individus souhaitent obtenir des résultats grâce à leurs actes qui finalement ne produisent pas les effets bénéfiques souhaités (Bandura, 1997).

L'efficacité personnelle perçue prend toute son importance dans cette théorie dans la mesure où un manque d'auto-efficacité ressenti par un individu l'empêchera d'agir afin d'obtenir les résultats souhaités. Selon Bandura (1986), parmi les mécanismes qui permettent de régir le fonctionnement humain, aucun n'est aussi important que le sentiment d'auto-efficacité car tous dépendent des croyances que l'on possède de pouvoir produire les effets que l'on désire. Ainsi, les facteurs personnels, les comportements et l'environnement interagissent au sein d'une causalité triadique réciproque. Cela revient à dire que les comportements humains résultent de l'interaction entre ces différents facteurs sont certains impliquent directement l'individu. Ceci illustre le fait que les êtres humains ont cette capacité d'être en grande partie responsable de leur vie.

### **2.3.4 Sentiment d'auto-efficacité**

#### **2.3.4.1 Les origines historiques**

Le concept du sentiment d'efficacité personnelle, tel qu'introduit d'abord par Bandura (1977), a réuni plusieurs tendances historiques expliquant les effets de la pensée autoréférente sur le fonctionnement psychosocial d'un individu. Tout d'abord, la popularité de la notion de causalité réciproque avait augmentée. L'idée selon laquelle les gens ne sont pas simplement des spectateurs passifs de forces environnementales a été reconnue par Lewin (1936). Celui-ci soutenait que les gens ne réagissent pas seulement au monde, mais ils cherchent également à le contrôler. Deuxièmement, la compétence personnelle et l'autorégulation revêtaient une importance croissante. Dans son article influent datant de 1959, White désignait la compétence comme une capacité pour l'individu d'interagir efficacement avec son environnement. La compétence, ou maîtrise, était conçue comme un besoin ou une motivation qui, lorsque satisfait, permettait une adaptation efficace et le fait de ne pas satisfaire ce besoin

entraînait un dysfonctionnement. La motivation d'être compétent était désignée comme le « besoin de compétence ».

L'avènement des théories cognitives dans les années 1960 marque un virage et se concentre sur les croyances, les perceptions, les attributions et les attentes plutôt que sur les facteurs de motivation (Peterson & Stunkard, 1989). Alors que les motifs sont intrinsèques à la personne, les croyances peuvent quant à elles s'appliquer tant à la personne qu'à l'environnement. C'est pourquoi l'intérêt des chercheurs concernant les aspects spécifiques de la personnalité et la relation entre la personne et l'environnement s'est accru (Mischel, 1968). À l'intérieur du cadre de la théorie de l'apprentissage social, Rotter (1954) a laissé entendre que le potentiel comportemental dépend à la fois des attentes associées aux résultats et aux valeurs. Les attentes associées aux résultats désignent la croyance selon laquelle le comportement entraînera un résultat donné. Les attentes associées aux valeurs désignent la valeur du résultat perçue dans une situation donnée. Rotter (1966) a proposé le concept de lieu de contrôle qui désigne les attentes généralisées associées aux résultats concernant la mesure dans laquelle une personne croit que les événements sont déterminés par des facteurs internes, ou externes comme la chance. Alors que les attentes associées aux résultats concernent les conséquences de l'action d'une personne, les capacités comportementales perçues, ou les croyances relatives à ses possibilités personnelles, désignent les attentes associées au sentiment d'efficacité personnelle.

#### **2.3.4.2 Les sources du sentiment d'auto-efficacité**

Bandura (1997) a établi que le sentiment d'auto-efficacité était créé et modifié à partir de l'interprétation faite d'au moins quatre principales sources d'informations : les expériences de maîtrise, les expériences vicariantes, les persuasions sociales et les états physiologiques et émotionnels.

##### **- *Expériences de maîtrise***

C'est la source la plus influente du sentiment d'auto-efficacité. Elle correspond à la manière dont les individus interprètent les résultats issus de ce qu'ils ont accompli antérieurement. Par exemple, lorsqu'on effectue une tâche, on évalue et on interprète le résultat obtenu. *L'expérience vécue* serait la première source du sentiment d'efficacité : généralement, les succès et les échecs entraînent respectivement une augmentation ou une diminution du sentiment de sa propre efficacité. Toutefois, la relation n'est pas directe : les sujets produisent

des inférences à partir de ce qui leur arrive, en fonction de leurs attentes de résultats, de leurs convictions personnelles, de leur évaluation de la difficulté du problème à résoudre, de la quantité d'effort nécessaire ou de l'aide qui leur semble disponible. L'ensemble de ces facteurs contribue à une lecture de la réussite ou de l'échec qui, à son tour, entraîne le renforcement ou l'affaiblissement des perceptions d'auto-efficacité. Par exemple, un succès obtenu facilement, sans effort, n'entraînera pas nécessairement d'amélioration du sentiment d'efficacité personnelle. Inversement, un échec vécu dans une situation particulièrement difficile ne sera pas nécessairement porteur d'une dégradation de ce même sentiment. Le sentiment d'auto-efficacité n'est donc pas le reflet strict de la performance.

#### *- Expériences vicariantes*

En plus d'interpréter les résultats de leurs actions, l'individu au travail construit son sentiment d'auto-efficacité à travers les expériences vicariantes qui résultent de l'observation qu'ils font des autres (Usher, 2007). En effet, les individus ne se fondent pas seulement sur leurs expériences pour obtenir des informations concernant leur capacité. Le conseiller d'orientation par exemple se compare à ses collègues et à d'autres pairs afin de se construire un jugement sur ses capacités professionnelles. Selon Bandura, l'utilisation de telles comparaisons normatives est une expérience vicariante fréquente dans le monde du travail. Les modèles jouent un rôle important dans le développement du sentiment d'auto-efficacité et, particulièrement lorsque le sujet a des doutes concernant ses capacités ou n'a qu'une faible expérience de la tâche. Le conseiller d'orientation pourra par exemple s'inspirer des expériences des autres en matière d'encadrement disciplinaire pour mieux orienter et encadrer les élèves sur le plan disciplinaire. Pour Bandura, les informations qui proviennent des autres perçus comme ayant les mêmes capacités que nous et des caractéristiques semblables représentent la source d'information comparative la plus influente.

#### *-- Persuasions verbales ou sociales*

Les persuasions sociales que le sujet reçoit de la part des autres signifiants représentent la troisième source du sentiment d'auto-efficacité. L'estime et la place que l'administration accorde au conseiller d'orientation peuvent améliorer la confiance qu'il possède dans ses capacités à encadrer les élèves. Pour que les persuasions sociales apportent tous leurs bénéfices, il faut que le sujet possède préalablement un sentiment d'auto-efficacité suffisamment développé et qu'il se sente capable de produire des effets à travers ses actions.



Les messages de soutien peuvent servir à améliorer les efforts que fournira me conseiller d'orientation ainsi que la confiance en lui.

### *-- Etats physiologiques et émotionnels*

Les états physiologiques et émotionnels tels que le stress, l'anxiété, la fatigue ou encore l'humeur dans laquelle se trouve l'individu correspondent à la dernière source influente du sentiment d'auto-efficacité proposée par Bandura (1997). Le sujet apprend à interpréter ses états physiologiques comme étant des indicateurs de compétence personnelle en évaluant ses propres performances dans diverses conditions. De fortes réactions émotionnelles lors de la réalisation des tâches peuvent fournir des informations concernant d'éventuels échecs ou réussites. Par exemple, une forte anxiété peut nuire au sentiment d'auto-efficacité. Le fait qu'un sujet se sente stressé ou anxieux lors de la réalisation d'une tâche peut lui indiquer qu'il manque de capacités.

Dans la mesure où un individu anxieux et/ou stressé a tendance à avoir de mauvaises, il sera davantage susceptible de s'attendre à réussir lorsqu'il n'est pas troublé par des manifestations physiologiques négatives. Parfois, le fait de redouter physiologiquement un échec peut engendrer des dysfonctionnements et produire l'échec en question (Bandura, 2003).

Bien qu'il ait été constaté que les expériences de maîtrise étaient la source la plus influente, un sujet n'accordera pas forcément le même poids à une source plutôt qu'à une autre. Les facteurs qui transmettent à l'individu son sentiment d'auto-efficacité possèdent un poids variable. Certains se fondent davantage sur une source plutôt que sur une autre. Le pouvoir exercé par certaines sources peut interagir avec celui d'une autre, la manière dont les élèves se fondent sur les informations découlant de ces sources repose sur des facteurs qui lui sont propres. Une fois formé, ce sentiment d'efficacité personnel favorise la qualité du fonctionnement humain, d'une manière générale et dans le domaine scolaire, en particulier, à travers l'opérationnalisation de quatre processus principaux.

#### **2.3.4.3 Processus par lesquels le sentiment d'auto-efficacité affecte le fonctionnement humain**

❖ **Processus cognitifs** : dans le domaine scolaire les élèves peuvent concevoir la notion d'aptitude différemment. Pour certains la capacité d'accomplir quelque chose peut être acquise s'ils se donnent les moyens de parfaire leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine dont il est question. Ces élèves attribueront leurs performances dans une discipline

au travail qu'ils auront fournie. En revanche, les élèves qui considèrent la capacité comme une entité intrinsèque qui ne peut être modifiée, attribuent leurs réussites à une supériorité d'ordre intellectuel. Par conséquent ils ne jugeront pas nécessaire de devoir approfondir des compétences et des connaissances en vue d'améliorer les résultats. Par ailleurs, ils seront avares en effort qu'ils verront comme une manifestation directe d'incompétence. La manière dont les élèves évaluent leurs capacités aura un impact sur leur sentiment d'auto-efficacité. En effet, s'ils considèrent de faibles performances comme des indicateurs d'incompétence personnelle, cela diminuera leur sentiment d'auto-efficacité tandis que si ces faibles performances sont considérées comme le résultat d'un manque de travail, les élèves auront la possibilité de l'améliorer en fournissant des efforts, ce qui sera favorable à leur sentiment d'auto-efficacité (Bandura, 1997). Cette vision évolutive des capacités favorise non seulement le sentiment d'auto-efficacité des élèves mais également leur degré de motivation face à une tâche et par conséquent leurs performances. Cela revient à dire qu'un élève qui se sent compétent dans un domaine considère qu'une tâche peut être maîtrisée, il manifeste un intérêt intrinsèque pour les activités d'apprentissage, il s'y engage davantage et fournit les efforts nécessaires pour accomplir ce qu'il souhaite. Cette élève ne perdra pas confiance en ses capacités face aux échecs qu'il attribuera à un manque d'efforts plutôt qu'à un manque de connaissances.

❖ **Processus motivationnels :** dans le domaine scolaire, un certain nombre de recherches ont considéré les buts que se fixaient les élèves et ont généralement noté que les élèves sont motivés pour accomplir les buts qu'ils se sont fixés, particulièrement si les buts fixés sont dits à court terme (buts proximaux). Les buts à long terme (buts distaux), en revanche perdent de leur pouvoir motivationnel (Joët, 2010). Les buts proximaux ont l'avantage de renseigner les élèves presque immédiatement sur leurs compétences dans la mesure où les résultats de leurs actions sont observables rapidement après avoir été accomplis. Les résultats des buts distaux sont, par définition, éloignés dans le temps ce qui explique une perte de motivation engendrée par le délai qui sépare la détermination du but de sa réalisation. Les élèves qui poursuivent des buts proximaux sont dans des meilleures dispositions pour améliorer leur sentiment d'auto-efficacité (Bandura, 1997). Dans la mesure où ils sont rapidement informés sur les performances obtenues dans le cadre des buts à court terme, les élèves peuvent facilement et rapidement évaluer les résultats de leurs actions ce qui leur permettra de conforter ou d'améliorer leur sentiment d'auto-efficacité en cas de réussite. En cela, le sentiment d'auto-efficacité des élèves influence leurs performances scolaires de plusieurs manières. Il influence les choix que font les élèves ainsi que les actions qu'ils

désirent mettre en œuvre. Beaucoup d'élèves s'engagent dans des tâches dans lesquelles ils se sentent compétents mais ils évitent celles dans lesquelles ils n'ont pas confiance.

❖ **Processus affectifs :** en milieu scolaire le sentiment d'auto-efficacité des élèves influence la manière dont ceux-ci vont interpréter les événements qu'ils rencontrent, la manière dont ils les traiteront cognitivement et si cela les perturbera émotionnellement. En fonction de cette interprétation, les élèves géreront plus ou moins bien l'impact de ces événements qui leurs sont défavorables émotionnellement. Bien souvent, l'anxiété présente chez certains traduit un faible sentiment d'auto-efficacité dans la discipline, comme cela a été constaté dans le cadre des mathématiques (Hackett et Betz, 1989). Un élève qui exprime un faible sentiment d'auto-efficacité estimera que ce qui lui est demandé est plus difficile que cela ne l'est réellement, il exprimera davantage de stress et d'anxiété face à cette tâche à réaliser et sera dans de mauvaises dispositions pour la réaliser au mieux.

D'une manière générale, les individus qui se sentiront capables de faire face aux difficultés rencontrées ne seront pas perturbés par leurs affects émotionnels mais en revanche ceux qui n'expriment pas un fort sentiment d'auto-efficacité seront affectés bien davantage par le stress ou l'anxiété provoquée par la situation difficile rencontrée. En effet, le sentiment d'auto-efficacité permet à l'individu d'ajuster la manière dont il percevra et traitera cognitivement une situation jugée menaçante.

❖ **Processus de sélection :** Les processus précédents permettent aux individus d'orienter le cours de leur vie agissant sur leur environnement. Le processus de sélection quant à lui permet aux individus, qui sont partie des produits de leur environnement, de sélectionner celui qui l'entoure, et pouvoir ainsi influencer le cours de leur vie. En d'autres termes, dans le meilleur des cas, ils sont capables de se doter d'un environnement qui leur est bénéfique à travers le contrôle qu'ils exercent sur lui. Nous avons vu que les individus évitent de se mettre dans des situations qui représentent une certaine menace pour eux, mais en revanche, ils privilégient les environnements sociaux et les activités qu'ils aborderont avec le sentiment de pouvoir les maîtriser.

En résumé, l'auto-efficacité perçue scolaire qui est la croyance des élèves en leur capacité à résoudre une tâche dans une discipline avec succès, sera abordée selon la théorie sociocognitive de Bandura.

La théorie de l'auto-efficacité est fondée sur deux notions clés : le potentiel et le contrôle. La théorie se donne pour objet de rendre compte de manière complexe et à multiples facettes dont les personnes exercent et peuvent exercer de l'influence sur ce qu'elles font et deviennent. Ainsi, la théorie de l'auto-efficacité adhère-t-elle à une vision de la nature humaine qui reconnaît explicitement la possibilité qu'ont les gens, tant au niveau de leur individualité que de leur collectivité, de transformer des environnements et donc de contribuer à la direction que prend la vie. Plus particulièrement, la théorie de l'auto-efficacité est centrée sur l'étude des croyances que les personnes développent et régulent, de façon plus ou moins intentionnelle, dans leurs « capacités causales », c'est-à-dire dans leurs capacités à faire en sorte que des choses, sous formes d'actes ou d'évènements surviennent. De telles croyances (ou convictions) et le fonctionnement que celles-ci sous-tendent s'enracinent dans des conditions sociales. Autrement dit, on peut affirmer, d'un côté, que ces déterminants internes se trouvant au centre de la théorie de Bandura (notamment le sentiment d'efficacité personnelle, mais pas seulement) appartiennent au sujet social en propre et dans la mesure où celui-ci développe une certaine autonomie, il lui est possible de structurer cette pensée et de les faire évoluer. Or, d'un autre côté, il est évident que le sujet aura appris ces ressources grâce à un processus d'apprentissage social et que ces mêmes déterminants de ses actes individuels se sont largement nourris, et continuent de se nourrir, des convictions, croyances et valeurs collectives se trouvant dans sa « niche socio-écologique ».

Dans le cadre de ce travail, nous nous inspirons de ces travaux réalisés par Bandura pour tester le lien qui peut exister entre ces différentes sources du sentiment d'auto-efficacité chez le conseiller d'orientation et l'encadrement disciplinaire des élèves.

#### **2.4. PRÉCISION DE LA QUESTION DE RECHERCHE ET FORMULATION DES HYPOTHÈSES**

La discipline des élèves est au cœur du processus éducatif. Elle ne garantit pas seulement la cohésion du groupe scolaire et la sécurité de ses acteurs. Elle détermine également les performances scolaires des apprenants. C'est pourquoi les établissements scolaires doivent se construire sur des bases réglementaires et disciplinaires solides. Pourtant, l'observation de la scène officielle des lycées et collèges du Cameroun laisse transparaître un climat d'indiscipline et d'insécurité marqué par des actes de violence et de délinquance chez les jeunes scolarisés. Ce qui permet de déduire logiquement l'échec des mesures de répression auxquelles font recours les établissements et plus précisément, de la sanction disciplinaire.

Au sein de l'établissement, le conseiller d'orientation est chargé d'amener l'élève à apprendre (orientation éducative), travailler (orientation professionnelle), à vivre (orientation personnelle et orientation sociale). Ceci dit, il devrait donc contribuer à l'encadrement disciplinaire de celui-ci. Pourtant, leur présence depuis 1990 dans nos lycées et collèges n'empêche pas les dérapages et la montée fulgurante de l'indiscipline. Ce qui nous amène à questionner son efficacité dans l'encadrement disciplinaire des élèves et à formuler ma question de recherche suivante : *Le sentiment d'auto efficacité du conseiller d'orientation et sa participation permettent-ils une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ?*

A laquelle nous proposons les réponses provisoires ci-dessous :

### **Hypothèse générale**

Le sentiment d'auto-efficacité du conseiller d'orientation et sa participation permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés.

### **Hypothèses spécifiques**

Cette hypothèse principale donne lieu à deux hypothèses secondaires formulées comme suit :

1. *Les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés*
2. *Les expériences vicariantes du conseiller d'orientation permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés*

Cette hypothèse est composée de deux variables :

- ❖ **La variable dépendante** : l'encadrement disciplinaire des élèves. Elle sera étudiée en termes de bon ou mauvais encadrement.
- ❖ **La variable indépendante** : le sentiment d'auto-efficacité du conseiller d'orientation et sa participation dans la prise en charge efficace des élèves indisciplinés.

Elle a pour modalités:

- 1) Les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation. Il s'agit de son expérience professionnelle, de son vécu dans le métier qui est susceptible d'influencer son efficacité dans l'encadrement disciplinaire des élèves.

2) Les expériences vicariantes du conseiller d'orientation qui concernent les échanges d'expérience, la collaboration avec les autres conseillers d'orientation confrontés aux élèves violents ou indisciplinés, influençant négativement ou positivement les perceptions individuelles

Une fois la problématique définie et les hypothèses précisées, il sera question par la suite de présenter la méthodologie de l'étude. Ce qui fera l'objet de la prochaine partie.

NB : pour l'objet de notre étude nous allons travailler sur deux hypothèses de recherches, deux variables, et le reste figurera pour illustrer la théorie de Bandura qui s'est attardé sur les quatre hypothèses et les quatre expériences.

### **Tableau synoptique**

La grille de lecture présentée ci-dessous découle de la théorie. Nous allons nous en servir pour développer le guide d'entretien. La question principale, les catégories d'analyses, les questions spécifiques, et les sous-dimensions sont consignés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : SYNOPTIQUE DE LA QUESTION DE RECHERCHE, DE L'HYPOTHÈSE GÉNÉRALE, DES HYPOTHÈSES SPÉCIFIQUES, DES VARIABLES ET INDICATEURS DES VARIABLES.**

Question de recherche	Question spécifiques	Hypothèse générale	Hypothèses spécifiques	Variables	Indicateurs
« Le sentiment d'auto efficacité du conseiller d'orientation et sa participation permettent-ils une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ? »	<b>Question de recherche 1 :</b> les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation lui permettent-elles une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ?	« le sentiment d'auto efficacité du conseiller d'orientation et sa participation permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés »	<b>HR 1 :</b> les expériences de maîtrise du conseiller permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés	<b>VI :</b> les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation	- Existence d'expériences passées  - Utilisation des expériences passées pour résoudre les cas présents
	<b>Question de recherche 2 :</b> les expériences vicariantes du conseiller d'orientation lui permettent-elles une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ?			<b>VD :</b> la prise en charge efficace des élèves indisciplinés	- Les élèves abandonnent leurs comportements négatifs
				<b>HR 2 :</b> les expériences vicariantes du conseiller permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés	<b>VI :</b> les expériences vicariantes du conseiller
	<b>VD :</b> la prise en charge efficace des élèves indisciplinés				- Les élèves abandonnent leurs comportements négatifs



**DEUXIÈME PARTIE**  
**CADRE MÉTHODOLOGIQUE**



La qualité d'un bon travail de recherche est tributaire du caractère scientifique de la démarche utilisée. C'est cette méthodologie que nous présentons dans la deuxième partie de ce travail contenant un seul chapitre intitulé préparation et organisation de l'enquête.

## **CHAPITRE 3**

### **PRÉPARATION ET ORGANISATION DE L'ENQUÊTE**

Dans ce chapitre nous allons préciser le type de recherche, le lieu de l'étude, la population de l'étude, le procédé d'échantillonnage et échantillon, la pré-enquête et les instruments de mesure, les outils statistiques et le déroulement de l'enquête.

### **3.1. TYPE DE RECHERCHE.**

La recherche que nous entendons mener dans le cadre de cette étude est une recherche qualitative de type évaluative. Elle est évaluative dans la mesure où elle vise à apprécier la capacité des conseiller d'orientation à prendre en charge de manière efficace les élèves indisciplinés dans l'établissement scolaire.

### **3.2. MILIEU ET POPULATION D'ENQUÊTE**

La présente recherche s'est déroulée dans la ville de Yaoundé. Trois (03) établissements secondaires ont été retenus : le Lycée de Nkol-Eton, le Lycée de Mballa II et le Lycée de Nkoabang Nkol-Afamba.

Notre population d'étude, c'est-à-dire l'ensemble des sujets concernés par l'étude, est constituée de 07 (sept) conseillers d'orientation des établissements sus-cités justifiant d'une expérience de cinq (05) ans minimum dans l'exercice de leur fonction. Nous avons en effet estimé que les expériences de maîtrise ne peuvent être observées et analysée que chez des professionnels ayant déjà exercé pendant une période importante. C'est ce qui a motivé le choix de cet intervalle d'expérience professionnelle.

### **3.3. PROCÉDÉS D'ÉCHANTILLONNAGE**

Selon De Landsheere (1982), échantillonner c'est « choisir un nombre limité d'individus, d'objets ou d'événements dont l'observation permet de tirer des conclusions applicables à la population entière à l'intérieur de laquelle le choix a été fait. » Dans le cadre de cette étude, le procédé d'échantillonnage utilisé a été l'échantillonnage de commodité.

Encore appelé échantillonnage pratique, il permet de constituer facilement un échantillon en choisissant « toute personne ayant une vision normale et capable de comprendre les instructions et de communiquer ce qu'elle voit » (Fonkeng, E et al, 2014). Plus précisément, il s'agit pour le chercheur de rechercher « les personnes les mieux documentées sur le sujet de son étude » (ibid.). Ainsi, ce procédé nous a permis de sélectionner pour notre étude, les conseillers d'orientation expérimentés, susceptibles de

fournir des informations pertinentes à propos de leur efficacité dans l'encadrement disciplinaire des élèves.

### **3.4. PRÉ-ENQUÊTE**

Dans le cadre de cette recherche, une pré-enquête a été réalisée au Lycée de Nkol-Eton, au Lycée de Mballa II et au Lycée de Nkoabang Nkol-Afamba. Elle avait pour objectif principal, la vérification de la pertinence de notre étude. Ainsi, des entretiens avec des conseillers d'orientation et des responsables de ces établissements nous ont amené à confirmer l'urgence et la nécessité d'une analyse sérieuse du phénomène d'indiscipline dans nos lycées et collèges. Par ailleurs, cette pré-enquête nous a donné l'occasion de tableur sur la disponibilité des conseillers d'orientation dans ces lycées afin de les maintenir comme population d'étude. La pré-enquête permet aussi de tester l'outil de collecte des données, de s'assurer qu'il est compréhensible par tous.

### **3.5. TECHNIQUE ET INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNÉES**

Notre étude étant essentiellement qualitative, la méthode de recherche adoptée est elle-même, qualitative. Ainsi, l'instrument de recherche que nous avons utilisé est l'entretien semi-directif. Selon Weil (2006, P. 423), l'entretien semi-directif « consiste à faire produire par l'enquêté, un discours plus ou moins linéaire avec le minimum d'intervention de la part de l'enquêteur. » Dans ce cas, il est différent d'une enquête par questionnaire dans la mesure où il n'impose pas une codification et une standardisation de la forme et de l'ordre des questions. Cette technique constitue également un lieu privilégié de production des interactifs issus du terrain. L'entretien semi-directif est donc un outil d'analyse qualitative des données qui favorise la collecte et le traitement approfondis d'informations produites par le discours de l'enquêté.

Le recours à un tel instrument est dû à notre volonté de faire une analyse heuristique des perceptions et des sentiments propres aux conseillers d'orientation quant à leur efficacité dans l'encadrement disciplinaire des élèves.

### **3.6. TRAITEMENT DES DONNÉES : L'ANALYSE DU CONTENU**

L'analyse du contenu est la méthode qui cherche à rendre compte de ce qu'ont dit les enquêtés, de la façon la plus objective et la plus fiable possible. Berelson cité par Andreani et

Conchon (2000), son fondateur, la définit comme « une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication ». Selon L'Ecuyer cité par Deslauriers (1987, P.50),

*« L'analyse de contenu est une méthode scientifique, systématique et « objectivée » de traitement exhaustif de matériel très varié par l'application d'un système dit de codage/décodage conduisant à la mise au point d'un ensemble de « catégories » (exhaustives, pertinentes, objectives et clairement définies) dans lesquels les divers éléments du matériel analysé sont systématiquement « classifiés » au cours d'une série d' « étapes » rigoureusement suivies dans le but de faire ressortir les caractéristiques spécifiques de ce matériel dont une « description scientifique » détaillée amène à comprendre la « signification exacte » du point de vue de l'auteur à l'origine du matériel analysé... »*

La procédure (Bardin cité par Andreani et Conchon ; 2000) comprend généralement la transformation d'un discours oral en texte, puis la construction d'un instrument d'analyse pour étudier la signification des propos. Ensuite, il y a l'intervention d'un chargé d'étude pour utiliser l'instrument d'analyse et décoder ce qui a été dit. Enfin, l'analyse établit le sens du discours. Souvent, les difficultés sont de rassembler des informations ambiguës, incomplètes et contradictoires, d'interpréter les similitudes et les différences entre les répondants et de parvenir à une analyse objective. L'analyse de contenu obéit généralement à plusieurs étapes : la retranscription des données, le processus de catégorisation et de classification et l'interprétation des résultats.

### ➤ **Retranscription des données**

Avant de commencer l'analyse, la première étape fait l'inventaire des informations recueillies et les met en forme par écrit. Ce texte (appelé verbatim) représente les données brutes de l'enquête. La retranscription organise le matériel d'enquête sous un format directement accessible à l'analyse. Le tableau ci-dessous présente la légende des codes de transcription utilisée pour la retranscription des données collectées :

**Tableau 2:** Légende des codes de transcription

<b>Code de transcription</b>	<b>Signification du code de transcription</b>
INT	Interview
CAS	Cas du sentiment d'efficacité du conseiller d'orientation et sa participation dans la prise en charge des élèves indisciplinés
A,B,C,D,...	Informateur
à l'intérieur même de la transcription	Commentaire du transcripteur
à l'intérieur même de la transcription	Ellipse dans la transcription
« »	Utilisé pour montrer qu'un informateur rapporte les propos de quelqu'un d'autre

### ➤ **Processus de catégorisation et de classification**

Les données qualitatives étant retranscrites, avant de les coder, une grille d'analyse est construite. Elle est composée de critères et d'indicateurs que l'on appelle catégories d'analyse.

C'est la phase de réorganisation du matériel par laquelle sont regroupés en catégories ou thèmes plus larges, sous un titre générique, tous les énoncés dont le sens se ressemble pour en arriver à mettre plus en évidence ces caractéristiques et le sens du phénomène ou du document analysé (Bardin cité par Deslauriers, 1987). De manière plus simple, chaque catégorie est une sorte de dénominateur commun auquel peut être ramené tout naturellement un ensemble d'énoncés sans en forcer le sens. Selon Deslauriers (1987), cette étape de catégorisation doit être abordée selon trois modèles différentes :

- Le modèle A ou modèle ouvert selon lequel il n'existe pas de catégories au départ : les catégories proviennent du matériel utilisé à partir des regroupements successifs des énoncés en se basant sur leur parenté ou similitudes.
- Le modèle B ou modèle fermé selon lequel les catégories sont prédéterminées par le chercheur dès le départ. Il s'agit pour le chercheur de vérifier le degré avec lequel les

catégories peuvent être ou non retrouvées dans le matériel analysé. Ces catégories sont habituellement immuables.

- Le modèle C ou modèle mixte beaucoup plus souple, selon lequel les catégories sont mixtes : une partie de catégories sont préexistantes au départ, tandis que le chercheur envisage la possibilité qu'un certain nombre s'ajoute ou en remplace d'autres en cours d'analyse. Les catégories préexistantes, contrairement aux catégories prédéterminées du modèle B, n'ont aucun caractère immuable : elles peuvent être conservées, rejetées, modifiées ou nuancées, complétées par de nouvelles catégories et même remplacées par elles selon la nature et la particularité du matériel recueilli.

Dans le cadre de notre enquête, nous optons pour le modèle C. Nous sommes partis des catégories d'analyses et sous-dimensions issus des facteurs de résilience proposés par Vanistendael et Lecomte (2000). Toutefois, la grille d'analyse que nous utilisons sera inductive. Ce sera un résultat construit sur la base de l'analyse des discours des différents cas. Certaines catégories ou sous-dimensions que nous avons au départ pourront alors être ajoutées, supprimées ou remplacées.

#### ➤ **Traitement des données**

Le traitement des données consistera à identifier à partir de l'analyse du discours de chaque cas à identifier des différentes catégories d'analyse à travers des sous-dimensions. Par la suite, nous avons estimé la fréquence des différentes catégories d'analyse chez tous les cas afin de pouvoir identifier les plus pertinents.

#### ➤ **Interprétation des résultats**

L'interprétation établit les enseignements à tirer des explications à travers les réponses apportées par les répondants. A l'opposé de la démarche d'analyse de contenu, la procédure d'interprétation des résultats fournit une lecture globale des données en éclairant et en complétant ses conclusions à la lumière des objectifs de l'étude.

### **3.7. INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNÉES**

L'instrument de collecte des données que nous avons utilisé dans le cadre de cette enquête est le guide d'entretien. Sa validité a été estimée par un accord inter juge. Il comprend un protocole d'entretien et est constitué de quatre items.

## - Présentation du protocole d'entretien

### Présentation du protocole d'entretien

« Madame, Monsieur, nous sommes étudiante en cinquième année à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, section conseiller d'orientation. Nous menons une étude intitulée Efficacité du conseiller d'orientation dans l'encadrement disciplinaire des élèves. Nous avons pensé pour cela qu'il était judicieux de s'adresser à des conseillers d'orientation expérimentés comme vous. Vous êtes donc pour nous une personne ressource. Le but est de tirer profit de votre expérience pour mieux évaluer cette efficacité. »

#### ➤ 1<sup>ère</sup> Partie : les expériences de maîtrise

- 1) Avez-vous déjà eu à gérer des cas d'indiscipline dans votre lycée ? Si oui, pouvez-vous très brièvement, nous faire part de quelques-uns ?

.....  
.....  
.....

- 2) Pensez-vous que le conseiller d'orientation a la capacité de prendre en charge les cas d'indisciplines avérés ?

.....  
.....  
.....

- Justifier la qualité de la formation des conseillers d'orientation dans les écoles normales .....

- Explorer les outils utilisés par le conseiller d'orientations (conseil de discipline, session de formation) .....

#### • Le counselings

- 3) Avez-vous les expériences passées dans la prise en charge des élèves présentant une indiscipline avérée ?.....

Si oui lesquelles ?.....

Qu'est-ce qui a facilité ? .....

Si non quels ont été les facteurs limitant ? .....

- 4) Les expériences passées facilitent-elles la prise en charge des cas d'indiscipline aujourd'hui ?.....

.....  
.....



Si oui comment ? .....

Si non pourquoi ? .....

2<sup>ème</sup> partie : les expériences vicariantes

5) Vos collègue ont-ils les expériences passé dans la prise en charge des élèves présentant une indiscipline avère ?.....

.....  
.....

Si oui les quelles ? .....

Si non quels ont été les facteurs limitant ? .....

6) Les expériences de vos collègues vous facilitent-ils la prise en charge des cas d'indiscipline ?.....

.....

Si oui comment ? .....

Si non pourquoi ? .....

### **Suggestions**

7) Que suggérez-vous pour une meilleure prise en charge des cas d'indiscipline avérés par le conseiller d'orientation ?

.....  
.....  
.....

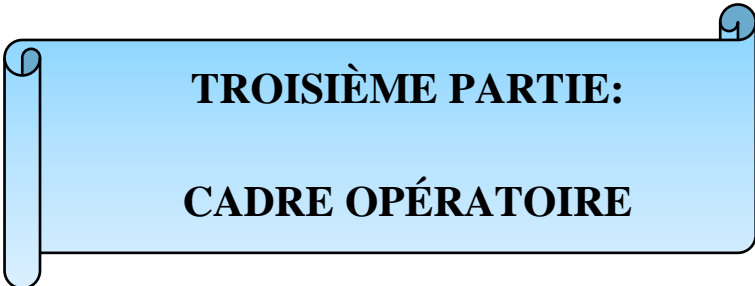
### ➤ **Identification du cas**

8) Sexe.....

9) Expérience professionnelle.....

10) Etablissement.....

11) Nombre d'années dans l'établissement.....



**TROISIÈME PARTIE:  
CADRE OPÉRATOIRE**

Cette partie est consacrée à la présentation et à la discussion des résultats. Elle comprend deux chapitres. Le premier présente et analyse les résultats tandis que le second est dédié à la discussion des résultats, aux limites et aux recommandations.

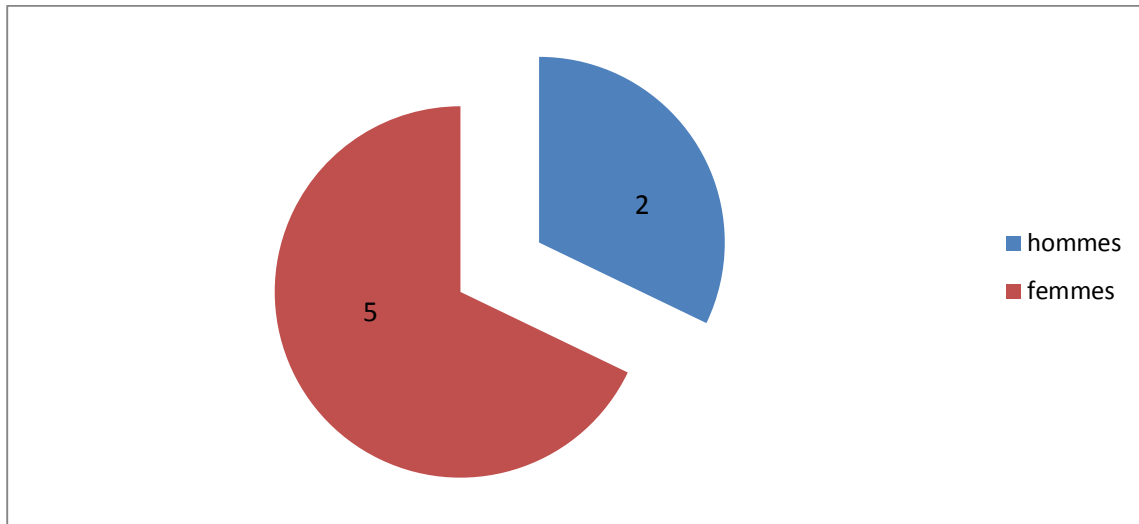
## **CHAPITRE 4**

### **PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS**

#### 4.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

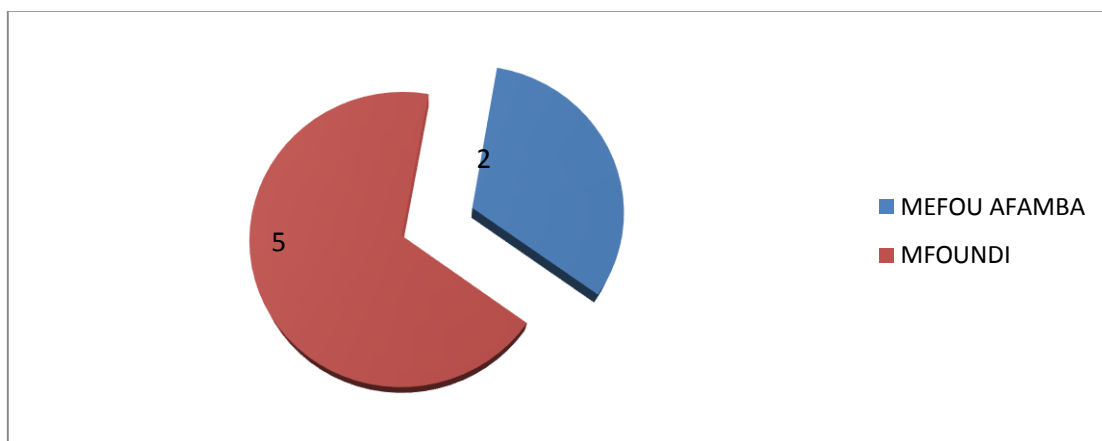
Nous allons nous attarder ici sur la distribution de la population enquêtée selon le genre, selon la région d'origine, selon l'ancienneté dans le service.

##### 1- Selon le genre



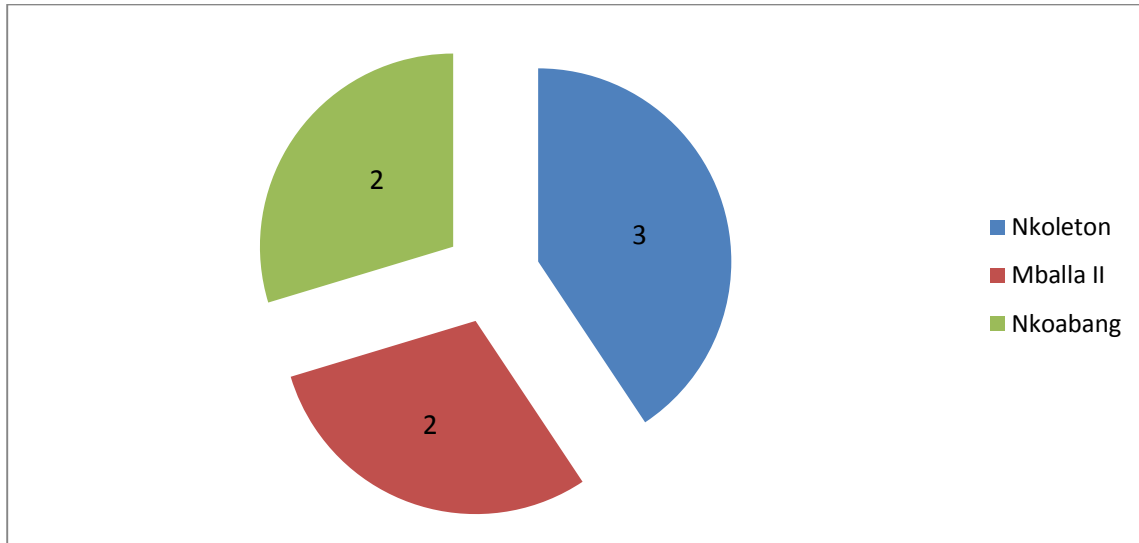
Selon le genre, nous avons eu la présence de deux hommes et cinq femmes dans ces différents lycées.

##### 2- Selon les départements



Selon les départements, nous avons travaillé avec 5 conseillers d'orientation dans le mfoundi et deux dans la Mefou et Afamba.

### 3- Selon l'ancienneté dans le service



En ce qui concerne l'ancienneté dans le service, nous avons travaillé avec des conseillers d'orientation ayant une ancienneté de 5 ans minimum.

#### 4.2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans la suite de ce travail, nous nous attèlerons à présenter les données recueillies sur le terrain ayant un rapport avec nos variables indépendantes. Cette présentation se fera sous forme de tableau (grille de lecture) afin d'en assurer une meilleure lisibilité et ensuite le commentaire de ce tableau plus détaillé.

Tableau 3: GRILLE DE LECTURE

Hypothèses spécifiques	Variables	Indicateurs	Catégories d'analyse	Sous dimension	Observation	Occurrence	Indices	
<b>HR 1</b> : les expériences de maîtrise du conseiller permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés	<b>VI</b> : les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation	- Existence d'expériences passées de prise en charge des cas d'indiscipline	- Possibilité de prendre en charge les élèves indisciplinés	Implication dans les conseils de disciplines	Positif	***	3	
					Négatif	****	4	
				Assiduité des élèves aux séances de counseling	Positif	***	3	
					Négatif	***	3	
					Pas toujours	*	1	
				Soumission des cas d'indiscipline par les autres membres de la communauté éducative (enseignants, parents, hiérarchie)	Positif	*	1	
					Négatif	*****	6	
				- Pertinence de la méthodologie utilisée par le CO	- Pertinence de la formation reçue par le CO à l'école de formation	Positif	**	2
						Négatif	*****	5
					- Pertinence des sessions de formation dans les salles de classe	Positif	*****	6
		Négatif	*			1		
		Pertinence des entretiens d'aide	Positif		**	2		
			Négatif		***	3		
		Selon les cas	**	2				
- Utilisation de ces expériences pour résoudre les cas qui se présentent	- Utilisation de ces expériences pour résoudre les cas qui se présentent	Utilisation de ces expériences passées	Positif	***	3			
			Négatif	*****	5			

<p><b>HR 2:</b> les expériences vicariantes du conseiller permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés</p>	<p><b>VI :</b> les expériences vicariantes du conseiller d'orientation</p>	<p>- Existence d'expériences passées de prise en charge des cas d'indiscipline chez les collègues</p>	<p>- Possibilité de prendre en charge les élèves indisciplinés</p>	<p>Implication dans les conseils de disciplines</p>	Positif	***	3	
					Négatif	****	4	
				<p>Assiduité des élèves aux séances de counseling</p>	Positif	**	2	
					Négatif	*****	5	
				<p>Soumission des cas d'indiscipline par les autres membres de la communauté éducative (enseignants, parents, hiérarchie)</p>	Positif	**	2	
					Négatif	**	2	
					Pas toujours	***	3	
				<p>- Pertinence de la méthodologie utilisée par le CO</p>	<p>- Pertinence de la formation reçue par le CO à l'école de formation</p>	Positif	/	/
						Négatif	*****	7
					<p>- Pertinence des sessions de formation dans les salles de classe</p>	Positif	**	2
		Négatif	***			3		
		Selon le cas	**			2		
		<p>Pertinence des entretiens d'aide</p>	Positif		**	2		
			Négatif	***	3			
		Selon les cas	**	2				
		<p>- Utilisation de ces expériences pour résoudre les cas qui se présentent</p>	<p>- Utilisation de ces expériences pour résoudre les cas qui se présentent</p>	<p>Utilisation de ces expériences passées</p>	Positif	/	/	
		-	-		Négatif	*****	7	



#### **4.2.1. Expériences de maîtrise et prise en charge des cas d'indiscipline**

Expérience de maîtrise suppose que le conseiller d'orientation possède une certaine expérience de la prise en charge des élèves indisciplinés. Nous allons examiner l'expérience de maîtrise à travers trois catégories d'analyse à savoir : la possibilité de prendre en charge les élèves indisciplinés, ensuite la pertinence des méthodes utilisées par le conseiller d'orientation. La troisième catégorie est l'utilisation de cette expérience passée pour prendre en charge les cas présents.

##### **4.2.1.1. Possibilité de prendre en charge les élèves indisciplinés**

Pour avoir des expériences dans la prise en charge des élèves indisciplinés, le conseiller d'orientation doit avoir la possibilité de prendre en charge des élèves indisciplinés. Pour ce faire, il doit avoir connaissance des cas d'indisciplines dans l'établissement, il doit pouvoir suivre ces élèves, c'est-à-dire qu'ils doivent être assidus aux séances de counseling, et il doit pouvoir être impliqué dans le conseil de discipline par le cas d'indisciplines soumis.

##### **Connaissance des cas d'indiscipline au sein de l'établissement**

Dans la majorité des cas (6 sur 7), les conseillers d'orientation enquêtés n'ont pas connaissance des cas d'indiscipline grave au sein de l'établissement. Certains expliquent cela par plusieurs raisons : parfois ils ne sont pas informés avant. « Il est déjà arrivé qu'on assiste au conseil de discipline, mais c'est le jour même qu'on nous tient informé qu'il y a conseil ». Un autre conseiller d'orientation dit qu'ils ne sont pas au courant du jour du conseil de discipline. « Ici au lycée, parfois c'est le mardi, parfois le mercredi, ça dépend ». Un autre conseiller d'orientation dit que, parfois, il assiste au conseil de discipline, mais son point de vue n'est pas pris en compte, le règlement intérieur souverain. « Ici au lycée, on s'attarde le plus sur le règlement intérieur pour trancher le problème ».

##### **Assiduité des élèves aux séances de counseling**

Dans la majorité des cas, les conseillers d'orientation reçoivent les élèves aux séances de counseling, mais pas ceux qui sont très turbulents, parfois d'autres ne viennent pas et ils expliquent la raison et d'autres même on va les chercher en salle. « Oui ceux que je suis, sont fidèles au rendez-vous ».

Un autre dit que parfois ils ne viennent pas et ils expliquent l'attitude adoptée « lorsqu'ils ne viennent pas au rendez-vous, nous les convoquons à nouveau en insistant et surtout en les persuadant que ces entretiens les aideront à résoudre leurs problèmes ».

Un autre conseiller d'orientation explique que « lorsqu'ils ne viennent pas au rendez-vous, nous allons souvent vers eux les chercher dans leur salle de classe respective ».

### **Soumission des cas d'indiscipline par les autres membres de la communauté éducative**

Dans la majorité des cas, certains estiment que lorsqu'il y a le surveillant général, ça ne vaut plus la peine de les amener chez le conseiller d'orientation « étant donné que le surveillant général est là, ce n'est pas systématique que les collègues me soumettent les cas d'indiscipline »

Un autre dit que parfois

« Souvent, on me soumet les cas d'indiscipline et je suis à ma manière »

Un autre conseiller d'orientation estime qu'on ne le gère pas. « Ils s'en foutent que nous soyons là ou pas »

#### **4.2.1.2. Pertinence de la méthodologie utilisée par le conseiller d'orientation**

Pour avoir des expériences dans la prise en charge des élèves indisciplinés, le conseiller d'orientation doit avoir la pertinence de la méthodologie utilisée. Cela étant, il doit avoir la pertinence de la formation reçue à l'école de formation et la pertinence des sessions de formation dans les salles de classe et même en ce qui concerne les entretiens d'aide.

#### ***La pertinence de la formation reçue par le conseiller d'orientation à l'école de formation***

Certains pensent que la formation reçue à l'École Normale Supérieure n'est pas suffisante pour gérer les cas graves. La formation n'est pas assez approfondie quant à la gérance des cas d'indiscipline ».

D'autres pensent que les 2 ans ne suffisent pas pour un conseiller d'orientation d'être assez compétents sur le terrain. « En 2 ans de formation, on ne peut pas tout connaître ».

Par contre d'autres estiment que cela est pertinent qu'il suffit d'avoir la vocation. « Si nous prenons notre métier au sérieux, la formation reçue à l'école aura des répercussions »

### *La pertinence des sessions de formation dans les salles de classe*

La majorité des conseillers d'orientation enquêtés approuvent la pertinence des sessions de formation dans les salles de classe. Cela en ces termes : « Oui les sessions de formation permettent de faire passer le message aux élèves en organisant des causeries éducatives, en leur parlant de nos expériences personnelles, en leur présentant des modèles dans la société.

D'autres pensent que cela est important par l'objectif pédagogique « Oui nous le pensons vraiment que les sessions de formation sont pertinentes car chaque session de formation comporte un objectif pédagogique en terme de résultat attendu à la fin de celle-ci. Généralement, le résultat est atteint ».

D'autres estiment qu'il faut associer la session de formation à l'élève « Nous pensons que les sessions de formation sont pertinentes dans les salles de classe parce qu'il faut absolument associer la session de formation à l'élève, son apport, son intérêt, prendre les exemples dans le milieu scolaire pour mieux l'étayer.

Un autre conseiller d'orientation pense que cela n'est pas pertinent « En une heure, on ne peut pas dire qu'on fait passer le message qu'on veut faire passer aux élèves »

### *La pertinence des entretiens d'aide*

La majorité pense que certains ne parviennent pas à entraider les élèves parce que ceux-là ne savent pas où trouver le conseiller d'orientation. « D'aucuns ne connaissent pas où se trouve le bureau du conseiller d'orientation ».

D'autres estiment que c'est pertinent pour les problèmes personnels « Oui nous les aidons parfois à résoudre les problèmes personnels et même relationnels, parfois même familiaux »

D'autres estiment que certains élèves ont honte « Oui certains veulent être aidés mais ont honte de se confier totalement ».

#### **4.2.1.3. Utilisation de ces expériences pour résoudre les cas qui se présentent**

Afin de mieux avoir des expériences dans la prise en charge des élèves indisciplinés, le conseiller d'orientation doit utiliser des expériences passées pour mieux résoudre les cas qui se présentent à lui.

La majorité des conseillers d'orientation estiment qu'ils n'utilisent pas les expériences passées pour résoudre les nouveaux cas en tenant ces propos : « Oui, les expériences passées ne nous aident pas dans l'encadrement d'autres cas, car la cible principale du conseiller d'orientation dans un établissement scolaire c'est l'élève. Cet encadrement se fait au quotidien »

D'autres estiment que l'attitude des jeunes d'aujourd'hui les dépasse « ce que nous voyons aujourd'hui, la plupart des élèves imitent par suivisme des pairs et cela nous dépasse. Ce sont des cas très graves ».

#### **4.2.2. Expériences vicariantes et prise en charge des cas d'indiscipline**

Expérience vicariante suppose que le conseiller d'orientation partage une certaine expérience avec ses collègues dans la prise en charge des élèves indisciplinés. Cela étant, nous allons examiner l'expérience vicariante à travers trois catégories d'analyse à savoir : la possibilité de prendre en charge les élèves indisciplinés dans leurs expériences et la pertinence de la méthodologie utilisée par le conseiller d'orientations. La troisième catégorie est l'utilisation de cette expérience vicariante pour prendre en charge les cas qui se présentent.

##### **4.2.2.1. Possibilité de prendre en charge les élèves indisciplinés pas les conseillers d'orientation plus expérimentés**

Pour avoir les expériences dans la prise en charge des élèves indisciplinés, le conseiller d'orientation doit avoir la possibilité de prendre en charge les élèves indisciplinés grâce aux partages des expériences des collègues. Pour ce faire, il doit avoir connaissance des cas d'indiscipline dans l'établissement qu'ils ont eu à gérer afin de mieux les suivre. Il doit pouvoir suivre les élèves, c'est-à-dire qu'ils doivent être assidus aux séances de counseling et il doit pouvoir être impliqué dans les conseils de discipline.

##### ***Connaissance des cas d'indiscipline au sein de l'établissement***

Dans la majorité des cas (4 sur 7), les conseillers d'orientation enquêtés n'ont pas connaissance des cas d'indiscipline au sein de l'établissement, mais ils ont déjà échangé avec des collègues sur les cas qu'ils ont eu à gérer. Cela s'explique par : « oui très souvent, nous échangeons avec les collègues sur les cas d'indiscipline qu'ils ont eu à gérer mais pas des cas très grave qu'on rencontre aujourd'hui ».

Dans d'autres cas, un autre dit qu'ils ne sont pas au courant du jour du conseil et qu'ils ne jouent pas leur rôle : « au conseil de discipline, ils ne jouent pas toujours efficacement leur rôle. On tranche d'abord le problème du cas avant de passer la parole au conseiller d'orientation »

Un autre fait part des cas qu'ils ont eu à récupérer « oui, ils nous font part des cas difficiles qu'ils ont eu à récupérer ».

#### ***Assiduité des élèves aux séances de counseling***

Par rapport au counseling, la plupart leur explique le nombre de séances qu'ils accompagnent les élèves en ces termes : « Nous accompagnons les élèves en plusieurs séances environ 6 séances ».

Un autre dit que certains sont infidèles au rendez-vous « Ils ne sont pas souvent fidèles aux rendez-vous ».

D'autres avouent que la plupart sont réceptifs « Oui ceux que je suis, sont toujours présents et réceptifs ».

#### ***Soumission des cas d'indiscipline par les autres membres de la communauté éducative***

D'autres estiment qu'on leur soumettait les cas d'indiscipline « oui, on nous soumet plusieurs cas d'indiscipline »

Un autre dit que certains conseillers d'orientations leurs disent comment ils suivent les élèves. « Quand c'est un problème familiale, ils se confient rapidement »

Certains estiment que ce n'était toujours pas le cas qu'on leur soumette les cas « on ne nous soumet pas toujours les cas d'indiscipline au lycée »

#### **4.2.2.2. Pertinence de la méthodologie utilisée par le conseiller d'orientation**

Pour avoir des expériences vicariantes dans la prise en charge des élèves indisciplinés, le conseiller d'orientation doit avoir la pertinence de la méthodologie utilisée par les collègues. Cela étant, il doit savoir si leur formation reçue à l'école est pertinente et si les sessions de formation aussi le sont.

### ***La pertinence de la formation reçue par le conseiller d'orientation à l'école de formation***

Tous les conseillers d'orientation enquêtés (7 sur 7) approuvent que la formation reçue à l'école n'est pas assez pertinente pour vraiment tout connaître. Tous affirment qu'ils essaient juste de travailler avec les collègues, « qu'en deux années, on ne peut vraiment pas tout acquérir mais avec le temps, on se forme soi-même par les recherches plus approfondies ».

D'autres disent : « en deux années, on ne peut pas tout connaître mais il faut approfondir ses connaissances par les recherches et par la collaboration avec les collègues des autres milieux ».

D'autres disent aussi : nous ne pouvons pas tout apprendre en deux ans. La théorie c'est une chose et la pratique en est une autre ».

### ***La pertinence des sessions de formation dans les salles de classe***

La majorité des conseillers d'orientation enquêtés désapprouvent la pertinence des sessions de formation dans les salles de classe. Cela en ces termes : « Non les sessions de formation ne nous permettent pas de faire passer le message aux élèves surtout les cas graves que nous rencontrons. »

D'autres pensent que cela est important par l'objectif pédagogique « Oui nous le pensons vraiment que les sessions de formation sont pertinentes car chaque session de formation comporte un objectif pédagogique en terme de résultat attendu à la fin de celle-ci. Généralement, le résultat est atteint par certains ».

D'autres estiment qu'il faut associer la session de formation à l'élève « Nous pensons que les sessions de formation sont pertinentes dans les salles de classe parce qu'il faut absolument associer la session de formation à l'élève, son apport, son intérêt, prendre les exemples dans le milieu scolaire pour mieux l'étayer ».

Un autre conseiller d'orientation pense que cela n'est pas pertinent « En une heure, on ne peut pas dire qu'on fait passer le message qu'on veut faire passer aux élèves »

### ***La pertinence des entretiens d'aide***

La majorité pense que certains ne parviennent pas à entraider les élèves parce que ceux-là sont dépassés par les situations « ce que nous voyons ici nous dépasse ».

D'autres estiment que c'est pertinent pour les problèmes personnels « Oui nous les aidons parfois à résoudre les problèmes personnels et même relationnels, parfois même familiaux »

D'autres estiment que certains élèves ont honte « Oui certains veulent être aidés mais ont honte de se confier totalement ».

### *Utilisation de ces expériences passées*

Certains conseillers d'orientation disent que ces expériences passées sont inexistantes pour plusieurs raisons : « ces expériences sont inexistantes à cause des menaces violentes que nous rencontrons aujourd'hui sur le terrain et qui nous effraient »

D'aucuns insinuent qu'ils n'ont pas le lieu de rencontre pour en discuter « ici chez nous, nous ne savons même pas si les conseillers d'orientation se rencontrent même pour parler de ce qui se passe dans les établissements où même comment certains font pour gérer ces cas ».

D'autres encore estiment que c'est le travail des psychanalystes « notre formation ne nous apprend pas à gérer les cas comme les psychanalystes qui eux ont tout le nécessaire ».

## **CHAPITRE 5**

# **INTERPRÉTATION, DISCUSSION DES RÉSULTATS ET IMPLICATIONS THÉORIQUES PROFESSIONNELLES**



Ce chapitre sera subdivisé en deux parties. D'une part, nous interpréterons et discuterons les résultats issus du terrain. D'autre part, nous ferons des suggestions et recommandations à l'endroit des décideurs et de toute personne concernée par l'étude.

Dans ce travail, nous avons souhaité évaluer le sentiment d'auto efficacité du conseiller d'orientation et sa participation dans la prise en charge des élèves indisciplinés. En effet, nous avons largement exposé avec la théorie de Bandura que ces variables motivationnelles étaient de puissants processus médiateurs impliqués dans la prise en charge des élèves indisciplinés pour les conseillers d'orientation, mais pas pour les cas très graves. Ceci grâce à leurs différentes expériences. Cela étant, est-ce que ces constatations se vérifient elles dans notre échantillons de recherche ?

## **5.1. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS**

### **5.1.1- Interprétation de l'hypothèse de recherche n°1**

*HR1 : Les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés*

D'entrée de jeu, il importe de rappeler que par expérience de maîtrise, nous entendons l'expérience professionnelle du conseiller d'orientation, son vécu dans le métier. Plus précisément, ceci inclue son expérience dans la gestion de l'indiscipline au lycée ainsi que sa pratique du counseling et des sessions de formation.

La plupart des conseillers interrogés affirment n'avoir jamais eu à gérer des cas d'indiscipline parfois graves tels que « les agressions verbales envers les enseignants », « l'insolence caractérisée », la consommation de stupéfiants » mais pas les menaces violentes (menace de mort, agressions physiques, lesbianisme, pédophilie, les drogues etc). Cela montre bien comme nous le constatons dès le départ, que l'indiscipline dans toutes ses formes gangrène le milieu scolaire. Le conseiller d'orientation, faisant partie de l'équipe éducative (Bomda, 2008), ne saurait faire la sourde oreille. Cependant, les cas d'indiscipline leur sont très peu soumis par l'administration. De même, dans la plupart d'établissements, leur participation aux conseils de discipline est très rare. Même lorsqu'ils y sont conviés, leur point de vue n'est pas toujours pris en compte car comme nous l'a confié un enquêté, « on donne parfois la priorité à l'application du règlement intérieur ». Tout ceci est à situer dans un contexte où le conseiller d'orientation, mal compris par les uns et les autres, est considéré comme une sinécure (Bomda, 2008), un luxe qui ne sert à rien. Son travail et par ricochet, son opinion sur la discipline des élèves est donc considéré comme impertinente. Ceci d'autant plus que l'on est

bien conscient de l'exclusion dont il est quelques fois victime. Pour Loucher (1967), le conseiller d'orientation est en quelque sorte repoussé et combattu par le corps enseignant.

Pourtant, les conseillers interrogés reconnaissent presque à l'unanimité que le counseling et les sessions de formation leur permettent de récupérer certains des cas désespérés. « Une élève de Première A4 qui perturbait souvent mes séances d'information, que j'ai invitée au bureau pour échanger avec elle à ce sujet. Les séances qui suivaient, elle a arrêté de faire du désordre », nous a confié une conseillère d'orientation. Par conséquent, un contact fréquent avec l'indiscipline et une plus grande implication et sollicitation dans la gestion des cas d'indiscipline, booste l'expérience du conseiller d'orientation et ne lui permet pas une prise en charge efficace des élèves indisciplinés.

### **5.1.2. Interprétation de l'hypothèse de recherche n°2**

*HR2 : Les expériences vicariantes du conseiller d'orientation permettent une prise en charge efficace des élèves indisciplinés.*

Afin d'observer et de vérifier cette hypothèse, nous avons essentiellement questionné la collaboration du conseiller d'orientation avec ses collègues du même corps sur la prise en charge des élèves indisciplinés. Il ressort des entretiens réalisés que les partages d'expériences entre les conseillers d'orientation sont abondants et fructueux. En effet, il est possible qu'un collègue plus expérimenté dans la gestion de l'indiscipline, propose au moins expérimenté des stratégies plus pertinentes et plus efficaces. Comme nous le confie un enquêté, « il peut avoir une autre vision, une autre approche qu'on n'avait pas appréhendé ». Cela est dû au fait qu'en plus d'interpréter les résultats de leurs actions, l'individu au travail construit son sentiment d'auto-efficacité à travers les expériences vicariantes qui résultent de l'observation qu'ils font des autres (Usher, 2007). L'efficacité d'un collègue suscite ainsi chez le conseiller d'orientation un sentiment d'efficacité personnelle à partir de comparaison normative. Pour Bandura (1997), les informations qui proviennent des autres perçus comme ayant les mêmes capacités que nous et des caractéristiques semblables représentent la source d'information comparative la plus influente. Mais, ils affirment que leur façon de gérer les cas est difficile lorsqu'ils n'ont pas de plateforme pour se rencontrer afin d'échanger tout le temps. Lorsque les cas plus graves se présentent comme les cas des lesbiennes, homosexuels, les violences physiques, parfois ils préfèrent passer par l'exclusion définitive des élèves afin de ne pas

compromettre la vie des élèves et des collègues. Ils affirment que leur point de vue ne compte pas dans les conseils de discipline.

### **5.1.3. Prescriptions par rapport aux types d'expériences**

A la lumière de l'auteur du conditionnement (Pavlov) nous pouvons dire que la répétition est la mère de la connaissance. Le conseiller d'orientation doit tout le temps être expérimenté, avoir de l'expérience, il doit pratiquer des exercices tout le temps. Parlant d'expériences de maîtrise, le conseiller d'orientation doit assimiler les apprentissages, car les connaissances se construisent par ceux qui apprennent comme pour leur permettre d'acquérir des connaissances, ceci suppose également une activité manifeste des apprenants, activité de manipulation d'idées, de connaissance, de conception étant donné que l'expérience de maîtrise permet le développement cognitif. Il permet au conseiller d'orientation de passer ses sessions de formation, à pratiquer le counseling, les entretiens d'aide. Bref, à être capable de gérer plusieurs situations qui se présentent à lui. Mais ici, parler de cas de violences graves, il n'en est pas encore capable, parce que la finalité c'est toujours l'exclusion définitive des élèves.

Parlant des expériences vicariantes, qui permettent aux conseillers d'orientation de collaborer avec les autres collègues afin de voir leur manière de gérer le cas d'indiscipline, d'échanger sur la manière de passer les sessions de formation ; il devrait avoir une plateforme pour que les conseillers d'orientation puissent coopérer ensemble, car parlant de l'apprentissage coopératif, il va de pair avec une pédagogie à base de communications interactive entre les conseillers d'orientation et les collègues. Cette interaction passe par la prise en considération de ce que les autres peuvent s'apporter les uns les autres. Parmi diverses formes d'apprentissage coopératif, le travail de groupe, le tutorat ou l'entraide pédagogique constituent autant de manières de mieux prendre en compte les relations et les activités entre collègues, et davantage les impliquer dans leurs propres apprentissages. Ici, le conseiller d'orientation pourrait être compétent mais comme la coopération n'est pas toujours évidente, ceci freine son efficacité.

## **5.2. IMPLICATIONS PROFESSIONNELLES ET SUGGESTIONS**

Au terme de nos investigations, les résultats montrent que l'auto-efficacité perçue du conseiller d'orientation ne lui permet pas totalement d'être efficace dans la prise en charge des élèves indisciplinés. Cela montre surtout qu'une prise en compte de son point de vue peut

être envisagée parmi les stratégies de résolution de l'indiscipline dans les établissements scolaires du Cameroun. C'est pourquoi, il importe de faire quelques suggestions aux acteurs du système éducatif en vue de permettre une meilleure prise en charge des élèves indisciplinés.

- Que les conseillers d'orientation aient une plateforme leur permettant de se rencontrer tout le temps afin d'échanger sur tout ce qui traite de l'éducation de l'élève afin que tous n'aillent pas à la perdition.
- Que la formation du conseiller d'orientation soit plus approfondie car en deux ans on ne peut pas vraiment être compétent sur le terrain.
- Qu'il y'ait des spécialistes pour la récupération de ces cas violents afin qu'on ne puisse plus être amené tout le temps à les renvoyer car le travail du conseiller d'orientation c'est de récupérer les cas et non de les conduire à la perdition. Car, en le faisant, nous les perdons le plus et les acteurs du système éducatif doivent vraiment prendre ce problème au sérieux. Nous pouvons dire que l'orientation-conseil est très importante pour les élèves, les étudiants et les professionnels.
- Pour ce faire, les heures des sessions de formation doivent être revues. La 302 et la 303 à savoir la présentation de quelques troubles de la personnalité et des comportements déviants et l'initiation à la connaissance des normes et valeurs sociales.
- Ces deux heures passées en classe ne permettent pas de mieux édifier les élèves.
- Concernant le counseling, l'espace du bureau doit être plus spacieux pour accueillir les élèves.
- Les conseils de discipline devraient aider les conseillers d'orientation à mieux s'occuper des élèves en les défendant tout en ayant le rôle avant le jour même du conseil.
- La formation du conseiller d'orientation ne montre pas exactement comment prendre en charge les cas des élèves très indisciplinés, ce qui devrait être revu par le système pour les cas d'indiscipline grave, car ne sachant pas vers quel spécialiste se tourner.



**CONCLUSION GÉNÉRALE**

Le mémoire porte sur « le sentiment d'auto-efficacité perçue du conseiller d'orientation sur la prise en charge efficace des élèves indisciplinés » la plupart des chercheurs ne sauraient être indifférents sur les différentes situations (vols, viols, violences physiques etc...) qui se passent autour d'eux. L'une des missions du conseiller d'orientation est d'aider les éducateurs à mener à bien leurs tâches à l'endroit des élèves. Ils ne sauraient manquer de les aider à atteindre ces objectifs. Pour ce faire, notre travail avait pour objectif la détermination de la capacité des conseillers d'orientation à pouvoir prendre en charge de manière efficace les élèves indisciplinés dans les établissements scolaires. Nous sommes partis du constat que les taux de violences augmentent dans les établissements malgré la présence des conseillers d'orientation ce qui pose le problème de savoir pourquoi les actes d'indisciplines sont-ils de plus en plus croissants et violents/ barbares malgré la présence des conseillers d'orientation dans les établissements scolaires ? Notre question de recherche est celle de savoir si l'auto-efficacité perçue du conseiller d'orientation permet-elle une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ?

Pour élucider notre Object d'étude, une grille de lecture a été nécessaire. Celle utilisée par Albert Bandura qui a montré que l'auto-efficacité permet de juger le travail personnel de l'individu. Il a élucidé quatre éléments à savoir : les expériences de maîtrise, les expériences vicariantes, les persuasions sociales et les états physiologiques et émotionnels. Mais dans notre étude, nous nous sommes attardés sur les deux premières expériences. Nous nous sommes posés les questions spécifiques suivantes :

Les expériences de maîtrise du conseiller d'orientation lui permettent-elles une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ? Les expériences vicariantes du conseiller d'orientation lui permettent-elles une prise en charge efficace des élèves indisciplinés ? La recherche est qualitative à visée évaluative. L'échantillonnage par commodité nous a amené à nous tourner vers les conseillers d'orientation de trois établissements (lycée Bilingue de Nkol-Eton, lycée de Mballa, lycée de Nkoabang Nkol-Afamba de la région du centre. Une grille d'entretien nous a permis d'échanger avec les conseillers d'orientation et nous avons utilisé l'analyse de contenu. Les principaux résultats étaient les suivants :

Les conseillers d'orientation n'ont pas suffisamment les expériences de maîtrise 5/7 et les expériences vicariantes. Ceci est dû à plusieurs raisons par exemple : ils n'ont pas de plateforme pour se rencontrer, tout le monde veut faire le travail du conseiller d'orientation etc... c'est la raison pour laquelle nous avons formulés les suggestions allant dans ce sens. Or, d'après la théorie de l'apprentissage de Gérard Barnier, formateur, IUF d'aix Marseille, un certain exercice est nécessaire pour pouvoir prendre en charge les cas violents. Il faut

collaborer avec les autres collègues en vue de voir comment ils gèrent les cas d'indiscipline. Mais dans notre étude, la plupart ne communiquent pas ensemble. D'aucuns estiment que les deux années passées à l'école de formation ne sont pas suffisantes. Avec Gérard Barnier, ils devraient (les acteurs de l'éducation) tout faire pour prendre au sérieux cet épineux problème.

Le principal intérêt de cette étude c'est d'avoir en à soulever un problème d'actualité dans les établissements scolaire afin que les acteurs de l'éducation puissent le prendre au sérieux pour le bien de la communauté en générale et des élèves en particulier.





## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

## OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Bandura, A. (1980). *L'apprentissage social*. Bruxelles : Mardaga ;
- Bandura, A. (1986). *Social foundation of thought and action: a social cognitive theory*. Englewood cliffs : Prentice-hall.
- Bandura, A. (1991). Human agency: the rhetoric and the reality. *American Psychologist*, N° 46.
- Bandura, A. (1995). *Self efficacy: in changing society*. New-York: Cambridge University Press;
- Bandura, A. (1997). *Self efficacy: the exercise of control*. New-York: Freeman;
- Bandura, A. (2003). *Auto-efficacité perçue, le sentiment d'efficacité personnelle*. Bruxelles : De Boeck.
- Bomda, J. (2008) *le conseiller d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle au Cameroun : Un luxe ? Une sinécure ?* Yaoundé : CEPER
- Boudon, R. et al. (1997). *Dictionnaire de la sociologie*. Paris : Larousse
- Chevit, B. (2003). « Commission disciplinaire et conseil de discipline. Désaccords et accords autour de la convocation d'une instance disciplinaire dans un collège à recrutement social intermédiaire » in *Déviance et société*. vol.27. p.483-503.
- Ella Ella, S. B. (2014). *Quand le capitalisme cynégétique envahit la réserve du Dja : étude de sociologie de la chasse déviante*. Presses Universitaires de Yaoundé
- Glueck, S. & Glueck, E. (1950). *Unraveling Juvenily Delenquency*. New York
- Grawitz, M. (1994). *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz. 6ème édition
- Kaës, R. (1993). *Le groupe et le sujet du groupe*. Paris : Dunod
- Merle, P. (2003). « Les nouveaux règlements intérieurs des établissements scolaires. 1. Contexte scolaire et modalités de mise à jour des règlements intérieurs » in *Carrefour de l'éducation*. vol. n°15. pp.2-21.
- Mgbwa, V. (2011). « Image de soi de l'adolescente qui tombe en transe dans les établissements scolaires » in *Syllabus*. vol.N°2. pp 129-161.
- Mucchelli, L. (1994). *Histoire de la criminologie française*. Paris : L'Harmattan
- Obin, J.P. (1999). « La sanction éducative ». Article pour Délégué Flash, CRDP de Grenoble.
- OCDE. (2002). *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats*. Paris

OKENE, R. (2013) *Cours de problèmes généraux de l'orientation scolaire universitaire et professionnelle au Cameroun*. CO 5 ENS Yaoundé

Pithon, G. et Barrandon X. (2007). « Représentation par les professeurs et les élèves des objectifs et des principes qui régissent les sanctions dans un lycée : dissensus et consensus révélateurs de leurs difficultés à communiquer », Tréma [en ligne], 27/2007 mis en ligne le 04 octobre 2010, consulté le 20 mars 2016. URL : <http://tréma.revues.org/477>; DOI : 10.4000/tréma.477.

Prairat, E. (2005). « L'école face à la sanction. Punitons scolaires et sanctions disciplinaires ». in *Informations sociales*. n°127. pp.86-96.

Prairat, E. « L'Ecole, la sanction et le CPE ». Université Nancy 2, LISEC.

Rey, J.F. (2003). « L'école sous l'emprise du droit : recours ou détours ? ». in *Le Télémaque*, 2003/1(n°23), p.39-46 DOI 10.3917/tele.023.0039.

Rotter, J-B (1996) *Generalized expectancy for internal versus external completion with the mouse d'edition*

Salzard, J.-M. (2002). « J'ai assisté un élève en conseil de discipline ». *Journal du droit des jeunes*, 2002/4 (n°214), p.12-13. DOI 10.3917/jdj.214.0012.

Sarrazin-Auriol, C. (2005). « Actions et réactions de l'école face à la délinquance », *Empan*, 2005/3 (n°59). P.80-90. DOI 10.3917/Empan.059.0080.

Sutherland Edwin et Donald Cressey (1966) : principes de criminologie, Traduction Cujas, SI, Sne

Vandecasteele, I. & Lefèbre, A., (2006). De la fragilisation à la rupture du lien social : approche clinique des impacts psychiques de la précarité et du processus d'exclusion sociale.

## OUVRAGES MÉTHODOLOGIQUES

Andreani, J-C.& Conchon, F. (2000). *Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : Etat de l'art en marketing*

Barnier Gérard (2001) le tutorat dans l'enseignement et la formation, Paris, l'harmattan

Baud, M. (1986). *L'art de la thèse*. Paris : La Découverte

De Landsheere, G. (1982). *La recherche expérimentale en éducation*. Paris : Unesco

Deslauriers, J-P.(1987). *Les méthodes de la recherche qualitative*. Québec : Presses Universitaires du Québec

### **INTERNET**

Théorie de l'apprentissage

PDF théories de l'apprentissage

[www.arc-nice.fr/encages/file/péda/général](http://www.arc-nice.fr/encages/file/péda/général) théorie-imss-www.upmf-

grenoble.fr/prevert/.../UE1/théories-apprentissage-master pdfconsulté le 24-05-2016 à

13h50



**ANNEXES**

**Annexe 1** : Autorisation de recherche

**Annexe 2**: Guide d'entretien destiné aux cas de réussite scolaire ou professionnelle chez les enfants de la rue

Annexe 1 : Autorisation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN <i>Paix-Travail-Patrie</i>		REPUBLIC OF CAMEROON <i>Peace-Work-Fatherland</i>
UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I		THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE		HIGHER TEACHER'S TRAINING COLLEGE
DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION		DEPARTMENT OF SCIENCES OF EDUCATION
SECTION : Conseillers d'Orientation		SECTION: Counseling Guidance

**ATTESTATION DE RECHERCHE**

Je soussigné, Pr Pierre FONKOUA, chef de département des Sciences de l'Éducation, certifie que l'étudiant (e) nommé(e) :

NGO MABONG EMILIE NE CENWRINE

Est inscrit(e) au niveau V du département des Sciences des l'Éducation, Filière Conseillers d'Orientation de l'École normale supérieure de Yaoundé et poursuit actuellement un travail de recherche sur le thème suivant :

L'EFFICACITE DU TRAVAIL DU CONSEILLER  
D'ORIENTATION DANS L'ENCADREMENT  
DISCIPLINAIRE DES ELEVES

Sous la direction de DR BOMBA JOSEPH

Ce travail de recherche l'oblige à s'adresser à certaines institutions ou à certains services en vue de la collecte des données nécessaires à sa finalisation.

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le APR 20 2016

Le Chef de Département  
  
Pr Pierre FONKOUA



## Annexe 2: Guide d'entretien destiné aux conseillers d'orientation

### Présentation du protocole d'entretien

« Madame, Monsieur, nous sommes étudiante en cinquième année à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, section conseiller d'orientation. Nous menons une étude intitulée Efficacité du conseiller d'orientation dans l'encadrement disciplinaire des élèves. Nous avons pensé pour cela qu'il était judicieux de s'adresser à des conseillers d'orientation expérimentés comme vous. Vous êtes donc pour nous une personne ressource. Le but est de tirer profit de votre expérience pour mieux évaluer cette efficacité. »

#### ➤ 1<sup>ère</sup> Partie : les expériences de maîtrise

12) Avez-vous déjà eu à gérer des cas d'indiscipline dans votre lycée ? Si oui, pouvez-vous très brièvement, nous faire part de quelques-uns ?

.....  
.....  
.....

13) Pensez-vous que le conseiller d'orientation a la capacité de prendre en charge les cas d'indisciplines avérés ?

.....  
.....  
.....

- Justifier la qualité de la formation des conseillers d'orientation dans les écoles normales .....

- Explorer les outils utilisés par le conseiller d'orientations (conseil de discipline, session de formation) .....

#### • Le counselings

14) Avez-vous les expériences passées dans la prise en charge des élèves présentant une indiscipline avérée ?.....

Si oui lesquelles ?.....

Qu'est-ce qui a facilité ? .....

Si non quels ont été les facteurs limitant ? .....

15) Les expériences passées facilitent-elles la prise en charge des cas d'indiscipline aujourd'hui ?.....

.....  
.....

Si oui comment ? .....



Si non pourquoi ? .....

2<sup>ème</sup> partie : les expériences vicariantes

16) Vos collègue ont-ils les expériences passé dans la prise en charge des élèves présentant une indiscipline avère ?.....

.....  
.....

Si oui les quelles ? .....

Si non quels ont été les facteurs limitant ? .....

17) Les expériences de vos collègues vous facilitent-ils la prise en charge des cas d'indiscipline ?.....

.....

Si oui comment ? .....

Si non pourquoi ? .....

### **Suggestions**

18) Que suggérez-vous pour une meilleure prise en charge des cas d'indiscipline avérés par le conseiller d'orientation ?

.....  
.....  
.....

### ➤ **Identification du cas**

19) Sexe.....

20) Expérience professionnelle.....

21) Etablissement.....

22) Nombre d'années dans l'établissement.....